

Baie-Comeau / Hauterive

Coûts de la fusion plus élevés que prévu

par Jean Didier FESSOU
BAIE-COMEAU — C'est hier midi et hier soir que les conseils municipaux de Hauterive et de Baie-Comeau ont reçu le rapport du comité conjoint chargé d'évaluer les coûts de la fusion des deux villes, sous l'autorité du juge Richard Beaulieu, de la Commission des affaires municipales du Québec.

Ce document très technique, dont LE SOLEIL a obtenu copie hier dans la soirée, a tenté d'établir les coûts de la fusion de la nouvelle entité municipale, telle que proposée par le projet de loi 37, à partir de projections budgétaires pro forma des deux villes.

À la lecture de ce document, il

apparaît très clairement que les coûts de la fusion des deux villes seraient beaucoup plus élevés que ce qu'avait prévu le député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard.

Du reste le maire de Hauterive, M. Maurice Boutin, devait en convenir lors d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL. Mais il ajoutait que ces coûts étaient cependant moins élevés que ceux anticipés par l'administration municipale de Baie-Comeau.

De son côté, le maire de Baie-Comeau, M. Henry Leonard, a dit au SOLEIL que l'étude démontrait hors de tout doute que lui et ses concitoyens avaient eu raison de se méfier

des chiffres avancés par le député-ministre Lessard sur les coûts de la fusion. A son avis, le rapport du comité conjoint est une pièce maîtresse dans le dossier dont le gouvernement devra tenir compte.

Coûts d'intégration

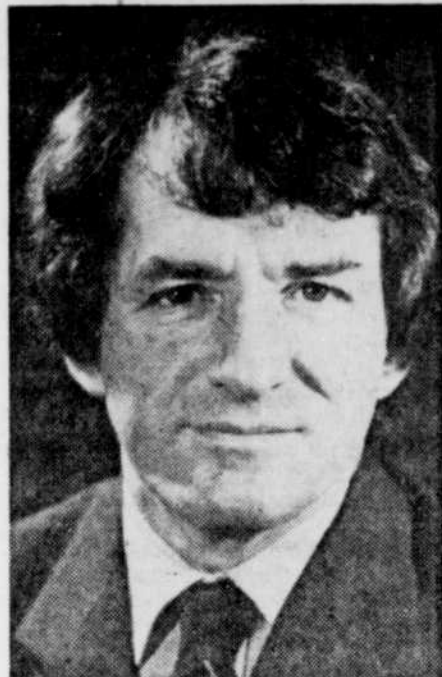
Lors de la première année de la fusion, selon le rapport du comité conjoint, le budget total de la nouvelle entité municipale devrait atteindre le montant de \$24.2 millions.

Le montant à être financé par la ville de Baie-Comeau a été estimé à \$8.4 millions, soit un taux de taxe foncière de \$2.27 du \$100 d'évaluation sur un rôle normalisé à sa pleine valeur avec un taux de la taxe d'affaires sur la valeur locative de 7 pour 100.

Le montant à être financé par la ville de Hauterive a été estimé à \$5.3 millions, soit un taux de taxe foncière de \$3.36 du \$100 d'évaluation sur un rôle normalisé à sa pleine valeur avec un taux de la taxe d'affaires sur la valeur locative de 7 pour 100.

Pour les trois années suivantes, c'est-à-dire de 1984 à 1986, le taux de la taxe foncière dans le secteur de Baie-Comeau passerait respectivement à \$2.37, \$2.38 et \$2.90. Du côté de Hauterive ce taux de taxe passerait respectivement à \$3.22, \$3.06 et \$3.48.

Quant aux coûts d'intégration déjà prévus dans le projet de loi 37 et qui



Un rapport dont devra tenir compte le ministre Lucien Lessard, selon le maire de Baie-Comeau.

se montent à près de \$2 millions défrayés par une subvention ad hoc du gouvernement provincial, le comité conjoint a ajouté \$1.1 million au chapitre de l'intégration des services, un montant de \$700,000 pour la normalisation du niveau d'entretien des services, infrastructures et équi-

pements de la ville de Hauterive, un montant de \$200,000 à titre de dépenses d'immobilisations, à être financés à même les revenus courants, les revenus additionnels provenant de la taxe d'affaires et, enfin, un montant de \$107,000 pour le financement du coût des réaménagements et agrandissements.

Deux problèmes

Dans son étude, le comité conjoint a mis en lumière deux problèmes particuliers. Problèmes dont le député-ministre Lessard n'avait pas voulu tenir compte lors de ses propres estimations budgétaires sur les coûts de la fusion.

L'un concerne les réfections auxquelles il faudra obligatoirement s'attaquer au niveau du quartier Le Plateau, à Hauterive, et qui pourraient coûter, dès 1983, la somme de \$10.5 millions.

L'autre fardeau concerne l'aménagement d'un parc industriel régional dont les subventions disponibles totalisent environ \$2.5 millions. Toutefois les coûts actualisés ont été estimés à \$3.5 millions, ce qui laisserait une somme de \$1 million à être financée à long terme.

Et, finalement, dans ses observations générales, le comité conjoint reconnaît que si la fusion entraînera une certaine normalisation des niveaux de service, elle provoquera cependant des frais d'o-

pération et des coûts d'intégration.

Rappelons que, durant le mois de février, le député-ministre Lucien Lessard avait évalué de \$2.15 à \$2.57 le taux de la taxe foncière qu'aurait eu à défrayer les citoyens du secteur de Baie-Comeau durant les cinq premières années de la fusion tandis qu'à Hauterive, ce taux de taxe foncière serait passé de \$3.37 à \$2.57.

Deuxième lecture

C'est le 18 mai, c'est-à-dire mardi, que le comité conjoint a remis son étude au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Jacques Léonard. Pour réaliser cette étude le comité s'est réuni à cinq reprises du 14 avril au 5 mai.

En plus du juge Richard Beaulieu et des commissaires Jean-Paul Boucher, Lionel Harvey et Gilles Arès de la Commission des affaires municipales du Québec, ce comité conjoint était formé des conseillers Lord et Simard, respectivement de Baie-Comeau et de Hauterive, et des fonctionnaires municipaux Massicotte, Brochu, Rousseau et Landry.

Le projet de loi 37 n'a pas encore franchi l'étape du vote en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Si le gouvernement tient compte des observations contenues dans le rapport du comité conjoint, ce projet de loi devra être modifié. Ce que recommande d'ailleurs le comité conjoint.

Un congrès de scientifiques sur le comportement humain

par Paul-Henri DROUIN
SAINT-GEORGES — L'Association scientifique pour la modification du comportement (ASMC) tiendra les assises de son 13e congrès annuel du 1er au 4 juin 1982, à Saint-Georges de Beauce.

Ce sera sous le thème "Le béhaviorisme au carrefour des nouveaux modèles d'interventions", que d'éminents spécialistes en psychologie, éducation et psychiatrie viendront faire part des recherches les plus récentes relativement au comportement humain.

C'est ce qu'a révélé, hier, M. Sarto Roy, président du congrès, lors d'une conférence de presse tenue au siège social du comité de tourisme du Conseil économique de Beauce.

Selon M. Roy, "l'ASMC regroupe 400 membres provenant de différentes provinces du Canada et travaillant dans différentes sphères d'activités

telles que l'éducation, les affaires sociales, l'industrie, etc."

Ce congrès, a-t-il ajouté, permettra la tenue de 37 conférences diverses qui seront réparties sur une période de trois jours, avec la participation de cinq conférenciers majeurs des États-Unis.

Ainsi, le Dr John Jones, de l'Illinois, entretiendra les participants du "Burn out Syndrome", ou syndrome de l'épuisement du personnel oeuvrant dans les établissements de santé mentale.

Le Dr Michael J. Mahoney, de l'université de Pennsylvanie, fera part de ses derniers travaux au niveau du processus de changement personnel, du rôle de l'affectivité, des comportements et de la connaissance dans le changement de la réalité personnelle.

Pour sa part, le Dr Frederick, de l'université Mammouth de l'Oregon,

entretiendra les participants de l'utilisation de certaines techniques "béhaviorales" en situation de classe, dans la formation des professionnels ainsi que des parents.

L'autisme, phénomène peu connu touchant quatre enfants sur 10,000, sera abordé par le Dr Schopler, de l'université de la Caroline du Nord. Il apportera certains éclaircissements au niveau du diagnostic et du traitement, à la lumière des dernières recherches faites dans le domaine.

Et finalement, le Dr Jane Abel, de l'université Columbia de New York, fera part de ses travaux dans l'analyse et la modification des comportements agressifs de caractère sexuel.

Autres conférenciers

Egalement, 32 autres conférenciers du Québec et du Nouveau-

Brunswick aborderont des sujets touchant différentes autres sphères de l'activité humaine.

A noter que toutes les conférences données en anglais seront traduites simultanément en français, et qu'à l'intérieur de ces conférences, deux seront données par du personnel travaillant à la Commission scolaire régionale Chaudière et par des éducateurs du Soleil de l'enfance Inc., de Saint-Georges.

Ce congrès, a souligné M. Sarto Roy, ne s'adresse pas uniquement aux membres, mais également au public en général intéressé par le comportement humain.

Le secrétaire central de ce 13e congrès annuel de l'ASMC sera au Soleil de l'enfance Inc. de Saint-Georges de Beauce et les conférences se tiendront au séminaire de Saint-Georges.

Fusionnement de Franquelin Québec-Téléphone: la preuve en délibéré

par J.-Claude PAQUET
 du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le président du banc de la Régie des services publics, M. Claude Simard, a pris en délibéré la preuve additionnelle que fournissait Québec-Téléphone dans le dossier portant sur le fusionnement de la circonscription de Franquelin à celle de Baie-Comeau comme ilot urbain et devrait rendre prochainement l'ordonnance finale dans cette affaire.

Rappelons qu'au cours de l'audience régionale tenue à Baie-Comeau au début de mai, les représentants de la municipalité de Franquelin s'étaient présentés devant la régie pour exprimer leur opposition aux hausses tarifaires demandées par Québec-Téléphone et ont attiré l'attention des régisseurs sur le fait que malgré des demandes qui remontaient à plus de 18 mois, ils n'avaient toujours pas le service régional avec Baie-Comeau, ou plus précisément, bénéficiaient d'appels sans frais d'interurbain de Franquelin à Baie-Comeau, mais que les frais d'interurbain étaient toujours maintenus dans le sens inverse, entre Baie-Comeau et Franquelin.

Les régisseurs avaient alors rendu une ordonnance sur le banc, et selon laquelle la régie ordonne à Québec-Téléphone de réaliser la fusion de la circonscription téléphonique de Franquelin à celle de Baie-Comeau le plus tôt possible, se réservant de rendre une ordonnance finale après que la compagnie ait présenté une preuve additionnelle sur le délai d'exécution.

Nouveaux programmes de formation pour adultes

RIVIÈRE-DU-LOUP — Dans le cadre du programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC), le Service de l'éducation des adultes du cégep de Rivière-du-Loup vient d'être autorisé à dispenser les programmes de marketing et d'électrodynamique.

Ces programmes de formation, de niveau collégial, sont dispensés sur une base de temps plein, de jour ou de soir, et peuvent donner droit à des allocations de subsistance du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

En marketing, le programme sera d'une durée continue de 52 semaines. Il donne droit à un certificat d'études collégiales. Les cours débuteront le 9 août 1982, pour se terminer le 5 août 1983. Le nombre de places disponibles est limité à 20.

En électrodynamique, le programme sera d'une durée de 47 semaines et donnera droit à une attestation d'études collégiales. Les cours débuteront le 23 août 1982 pour se terminer le 15 juillet 1983. Le nombre de places disponibles est limité à 15.

Pour être admissible à l'un ou l'autre de ces programmes, il faut être un adulte sur le marché du travail depuis au moins un an et posséder un certificat de fin d'études secondaires ou une formation jugée équivalente.

Toute demande d'information ou d'inscription relative à ces programmes peut être adressée à chacun des centres d'emploi et d'immigration du Canada, ainsi qu'au Service de l'éducation des adultes du cégep de Rivière-du-Loup (862-6903).

AMENEZ-VOUS AU RENDEZ-VOUS Kino-Québec
 du 22 au 30 mai

LE SOLEIL et **CHRC 80**
 vous invitent à participer aux nombreuses activités.

ACTIVITES DU SAMEDI 22 MAI

- Clinique d'initiation de danse à la corde** (De 10 à 11h30) au hall d'entrée de l'Arpudrome de Charlesbourg, 750, Place Sorbonne.
- Journée d'information: "Le jogging, pour ta santé"** (De 9h30 à 15h30) au Y.W.C.A. de Québec, 855, Holland. Coût: 12,00\$ dîner inclus.
- Marche-o-thon de l'amitié (et pique-nique)** (De 9 à 11h), départ du Parc Marchand (Limoulu).
- Grande journée cycliste (initiation - compétitions - cycloton)** (De 9h30 à 15h30) à l'École St-Denis (Ste-Foy).
- Journée Kinomètre de l'Amiante (23 villes et villages)** (De 13 à 15h30) cumulatif du kilométrage parcouru par n'importe quel moyen de locomotion.
- Animation aux Galeries de Thetford-Mines** (évaluation de la condition physique, exposition de volumes, informations). Durée: toute la semaine.
- Accès gratuit aux baignades de la piscine de la Polyvalente La Seigneurie de Beauport** tous les soirs de la semaine et la fin de semaine. (Horaire: 667-5193).
- Accès gratuit aux terrains de tennis** Baie St-Paul, tous les jours de la semaine.
- Initiation au tennis sur table** (De 19 à 21h, tous les soirs de la semaine) au gymnase triple de la Polyvalente de Thetford-Mines.

ACTIVITES DU DIMANCHE 23 MAI

- Journée Plein Air familiale** (rallies cyclistes, jog-o-thon, balle molle, pique-nique, etc.) (De 13 à 20h) au chalet des loisirs Terrasse Bon Air, 1085, 60e Rue est à Charlesbourg. (remis au 24 mai en cas de pluie)
- Foire sportive** (toute la journée à compter de 13h, inscription à 12h30) (Kiosques, démonstrations sportives, tournoi d'initiation à la pétanque pour les 55 ans et plus). Place de Ville à Ste-Foy.
- Journée sportive** (De 13 à 17h) (Balle molle, rallye cycliste, kiosques) au terrain de balle Cap St-Ignace.
- Jogging populaire** (Départ à 13h30 (1.6 km) Départ à 14h (5 km) et à 15h (10 km) dans les rues de la ville de La Pocatière.
- Parties de balle-molle** (à compter de 12h) au terrain de jeux de St-Adrien d'Irlande (région de Thetford).
- Bicycles aux puces** (à compter de 13h) au stationnement du Cooprix de Thetford-Mines.
- Patinage à roulettes Kino** (à compter de 19h) gratuit. Aréna 76 à Disraeli.
- L'aventure BEAU-CE VELO** (Départ à 8h30 de Ste-Marie de Ste-Marie à St-Georges de Beauce avec arrêt dans toutes les municipalités).
- Jogging populaire** (3 et 10 km) 3 km à 10h30 et 10 km à 11h, inscriptions à compter de 9h à l'Aréna de Donnacona, coût 1,00\$.
- La super-randonnée cycliste** (De 10 à 13h) Départ du Centre d'achats Place Fleur de Lys.
- Le salon de l'activité physique** (De 9 à 17h) au Centre socioculturel de St-Etienne de Lauzon.
- Marche de 5 et 10 km avec P.A.S.** (De 9 à 17h) départs continus. Ferme Paul Bélanger, 1263, de l'Eglise à St-Jean-Chrysostome.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le calendrier complet de la programmation comprend environ 125 autres activités.

Le coordonnateur Kino-Québec de chaque module se fera un plaisir de vous donner toute information supplémentaire.

- Module Rive-Sud: André Secours TEL: 833-5110
- Module C.S. Pascal-Taché: Wilson Bernier TEL: 248-2016
- Module Tilly-Portneuf: Yves Archambault TEL: 656-8900
- Module S.L.P. ville de Québec: Suzanne Marquis TEL: 694-7158
- Module Orléans-Charlevoix: Gaétan Dugré TEL: 663-2693
- Module C.S. Amiante: Denis Cartier TEL: 338-4565
- Module Chaudière: André Desranleau TEL: 774-9806
- Module Jean-Talon/Chauveau: Louise Poirier TEL: 627-3650

GAGNEZ UN SEJOUR AU MANOIR RICHELIEU

Découpez ce coupon, remplissez-le et déposez-le dans les boîtes réservées à cette fin sur les lieux des activités. Par tirage le 4 juin à CHRC, le gagnant méritera une fin de semaine (3 jours) pour 2 personnes, au Manoir Richelieu plus \$300 d'argent de poche.

Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries et courses et les concours publicitaires, ont été payés par Kino-Québec. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

nom.....
 adresse.....
 code postal.....
 t.é.l.:.....

Kino-Québec
LE SOLEIL **CHRC 80**

CAMELOTS DEMANDÉS
 étudiants / étudiantes

Faites des profits substantiels en distribuant LE SOLEIL

Quelques secteurs disponibles dans:

QUÉBEC:
 St-Coeur-de-Marie
 Sts-Martyrs
 St-Dominique

STE-FOY:
 St-Thomas d'Aquin
 St-Sacrement
 St-Charles-Garnier

LE SOLEIL
 647-3333

A-8 **QUÉBEC RÉGIONAL** Thetford-Mines, Lotbinière, Beauceville, St-Georges, Ste-Marie, St-Joseph, Portneuf, La Malbaie, Baie-St-Paul, Ile d'Orléans

Un congrès de scientifiques sur le comportement humain

par Paul-Henri DROUIN
 SAINT-GEORGES — L'Association scientifique pour la modification du comportement (FASMC) tiendra les assises de son 13e congrès annuel du 1er au 4 juin 1982, à Saint-Georges de Beauce.

Ce sera sous le thème "Le comportement au carrefour des nouveaux modèles d'interventions", que d'éminents spécialistes en psychologie, éducation et psychiatrie viendront faire part des recherches les plus récentes relativement au comportement humain.

C'est ce qu'a révélé, hier, M. Sar-to Roy, président du congrès, lors

d'une conférence de presse tenue au siège social du comité de tourisme du Conseil économique de Beauce.

Selon M. Roy, "l'ASMC regroupe 400 membres provenant de différentes provinces du Canada et travaillant dans différentes sphères d'activités telles que l'éducation, les affaires sociales, l'industrie, etc."

Ce congrès, a-t-il ajouté, permettra la tenue de 37 conférences diverses qui seront réparties sur une période de trois jours, avec la participation de cinq conférenciers majeurs des Etats-Unis.

Ainsi, le Dr John Jones, de l'Illinois, entretiendra les participants du

"Burn out Syndrome", ou syndrome de l'épuisement du personnel oeuvrant dans les établissements de santé mentale.

Le Dr Michael J. Mahoney, de l'université de Pennsylvanie, fera part de ses derniers travaux au niveau du processus de changement personnel, du rôle de l'affectivité, des comportements et de la connaissance dans le changement de la réalité personnelle.

Pour sa part, le Dr Frederick, de l'université Mammouth de l'Oregon, entretiendra les participants de l'utilisation de certaines techniques "behaviorales" en situation de classe, dans la formation des professionnels ainsi que des parents.

L'autisme, phénomène peu connu touchant quatre enfants sur 10,000, sera abordé par le Dr Schopler, de l'université de la Caroline du Nord. Il apportera certains éclaircissements au niveau du diagnostic et du traitement, à la lumière des dernières recherches faites dans le domaine.

Et finalement, le Dr Jane Abel, de l'université Columbia de New York, fera part de ses travaux dans l'analyse

et la modification des comportements agressifs de caractère sexuel.

Autres conférenciers

Egalement, 32 autres conférenciers du Québec et du Nouveau-Brunswick aborderont des sujets touchant différentes autres sphères de l'activité humaine.

A noter que toutes les conférences données en anglais seront traduites simultanément en français, et qu'à l'intérieur de ces conférences, deux seront données par du personnel travaillant à la Commission scolaire régionale Chaudière et par des éducateurs du Soleil de l'enfance Inc., de Saint-Georges.

Ce congrès, a souligné M. Sar-to Roy, ne s'adresse pas uniquement aux membres, mais également au public en général intéressé par le comportement humain.

Le secrétariat central de ce 13e congrès annuel de l'ASMC sera au Soleil de l'enfance Inc. de Saint-Georges de Beauce et les conférences se tiendront au séminaire de Saint-Georges.



Autre fermeture

Le concessionnaire d'automobiles "Sainte-Marie Ford Ltée", de Thetford-Mines, fermera ses portes le 22 juin prochain. La filiale de Disraeli a cessé ses activités la semaine dernière. L'entreprise qui fournissait du travail à une quarantaine de personnes quand les affaires étaient florissantes, ne compte plus qu'une quinzaine d'employés. Le propriétaire, M. Gérard Sainte-Marie, a expliqué que la récession économique l'obligeait à abandonner ce commerce. On se rappelle que le plus important concessionnaire dans la région, "Labonté Chevrolet Oldsmobile Ltée", avait perdu sa franchise au cours de l'hiver dernier à la suite de difficultés financières.

VA JOUER DEHORS

AMENEZ-VOUS AU RENDEZ-VOUS Kino-Québec

du 22 au 30 mai

LE SOLEIL et **CHRC 80**

vous invitent à participer aux nombreuses activités.

- ACTIVITES DU SAMEDI 22 MAI**
- Clinique d'initiation de danse à la corde (De 10 à 11h30) au hall d'entrée de l'Arpudrome de Charlesbourg, 750, Place Sorbonne.
 - Journée d'information: "Le jogging, pour ta santé" (De 9h30 à 15h30) au Y.W.C.A. de Québec, 855, Holland. Coût: 12,00\$ diner inclus.
 - Marche-o-thon de l'amitié (et pique-nique) (De 9 à 11h), départ du Parc Marchand (Limouluou).
 - Grande journée cycliste (initiation - compétitions - cycloton) (De 9h30 à 15h30) à l'École St-Denis (Ste-Foy).
 - Journée Kinomètre de l'Amiante (23 villes et villages) (De 13 à 15h30) cumulatif du kilométrage parcouru par n'importe quel moyen de locomotion.
 - Animation aux Galeries de Thetford-Mines (évaluation de la condition physique, exposition de volumes, informations). Durée: toute la semaine.
 - Accès gratuit aux baignoires de la piscine de la Polyvalente La Seigneurie de Beauport tous les soirs de la semaine et la fin de semaine. (Horaire: 667-5193).
 - Accès gratuit aux terrains de tennis Baie St-Paul, tous les jours de la semaine.
 - Initiation au tennis sur table (De 19 à 21h, tous les soirs de la semaine) au gymnase triple de la Polyvalente de Thetford-Mines.

- ACTIVITES DU DIMANCHE 23 MAI**
- Journée Plein Air familiale (rallyes cyclistes, jog-o-thon, balle molle, pique-nique, etc.) (De 13 à 20h) au chalet des loisirs Terrasse Bon Air, 1085, 60e Rue est à Charlesbourg. (remis au 24 mai en cas de pluie).
 - Foire sportive (toute la journée à compter de 13h, inscription à 12h30) (Kiosques, démonstrations sportives, tournoi d'initiation à la pétanque pour les 55 ans et plus). Place de Ville à Ste-Foy.
 - Journée sportive (De 13 à 17h) (Balle molle, rallye cycliste, kiosques) au terrain de balle Cap St-Ignace.
 - Jogging populaire (Départ à 13h30 (1.6 km) Départ à 14h (5 km) et à 15h (10 km) dans les rues de la ville de La Pocatière.
 - Parties de balle-molle (à compter de 12h) au terrain de jeux de St-Adrien d'Irlande (région de Thetford).
 - Bicycles aux puces (à compter de 13h) au stationnement du Cooprix de Thetford-Mines.
 - Patinage à roulettes Kino (à compter de 19h) gratuit. Aréna 76 à Disraeli.
 - L'aventure BEAU-CE VELO (Départ à 8h30 de Ste-Marie) de Ste-Marie à St-Georges de Beauce avec arrêt dans toutes les municipalités.
 - Jogging populaire (3 et 10 km) 3 km à 10h30 et 10 km à 11h, inscriptions à compter de 9h à l'Aréna de Donnacona, coût 1,00\$.
 - La super-randonnée cycliste (De 10 à 13h) Départ du Centre d'achats Place Fleur de Lys.
 - Le salon de l'activité physique (De 9 à 17h) au Centre socioculturel de St-Etienne de Lauzon.
 - Marche de 5 et 10 km avec P.A.S. (De 9 à 17h) départs continus. Ferme Paul Bélanger, 1263, de l'Eglise à St-Jean-Christophe.

- INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**
- Le calendrier complet de la programmation comprend environ 125 autres activités.
- Le coordonnateur Kino-Québec de chaque module se fera un plaisir de vous donner toute information supplémentaire.
- | | |
|--|----------------|
| Module Rive-Sud: André Secours | TEL.: 833-5110 |
| Module C.S. Pascal-Taché: Wilson Bernier | TEL.: 248-2016 |
| Module Tilly-Portneuf: Yves Archambault | TEL.: 656-8900 |
| Module S.L.P. ville de Québec: Suzanne Marquis | TEL.: 694-7158 |
| Module Orléans-Charlevoix: Gaétan Dugré | TEL.: 663-2693 |
| Module C.S. Amiante: Denis Cartier | TEL.: 338-4565 |
| Module Chaudière: André Desranleau | TEL.: 774-9806 |
| Module Jean-Talon/Chauveau: Louise Poirier | TEL.: 627-3650 |

GAGNEZ UN SEJOUR AU MANOIR RICHELIEU

Découpez ce coupon, remplissez-le et déposez-le dans les boîtes réservées à cette fin sur les lieux des activités. Par tirage le 4 juin à CHRC, le gagnant méritera une fin de semaine (3 jours) pour 2 personnes, au Manoir Richelieu plus \$300 d'argent de poche.

Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries et courses et les concours publicitaires, ont été payés par Kino-Québec. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

nom.....

adresse.....

code postal.....

tél.....

LE SOLEIL **CHRC 80**

A Beauceville Le théâtre d'été ouvre sa 2e saison

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Pour une deuxième année, le théâtre d'été en Beauce "Au bois des amoureux" aura pignon sur rue à Beauceville et présentera deux productions, du mercredi au dimanche soir, vers 20h30 à partir du 7 juillet prochain.

Il s'agit de la pièce théâtrale "Ben voyons donc ma tante" du Théâtre de La Bordée, qui s'installera "Au bois des amoureux" du 7 juillet au 8 août, puis de "Prête, pas prête j'y vas" avec Denise Guenette et son pianiste, du 11 août au 22 août.

C'est ce qu'a révélé Mme Aurore Jacob, relationiste pour le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" lors d'une conférence de presse tenue à la salle O'Keefe, de Saint-Georges de Beauce.

Le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" descendant direct de l'Est-que se situe dans l'ancien cinéma de Beauceville au 614 boulevard Renault, à Beauceville, face à la rivière Chaudière, près de ce lieu de prédilection des amoureux (il y a quelques années), que l'on appelait le p'tit bois des amoureux.

La salle peut contenir 300 personnes et la surface de la scène théâtrale est d'environ 480 pieds soit 32 pieds de longueur sur 15 pieds de profondeur, avec à l'arrière de la scè-

ne quatre loges afin d'accueillir les comédiens.

Aussi, il y a sur place un service de bar et de restaurant qui fonctionne avant la représentation et pendant l'entracte, s'il y a lieu.

Billets de saison

A nouveau, le Théâtre de l'Est-que sera le promoteur de la vente des billets de saison qui se fera au cours des mois de mai et juin.

Les détenteurs de ces billets économiseront \$4 sur le coût de deux représentations (programme d'été) et l'objectif de cette année est de 1,500 billets de saison.

L'an passé, le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" a attiré 4,500 spectateurs avec ses trois productions et l'on s'attend d'atteindre ce nombre cette année avec deux seules productions.

Le coût d'un billet de saison (2 spectacles) est de \$10 et au guichet le coût d'un spectacle sera de \$7 puis de \$5.50 pour les étudiants et personnes de l'âge d'or les jeudi et vendredi.

On a aussi prévu des tarifs spéciaux pour les groupes de 25 personnes et plus.

Pour réservations on peut communiquer par téléphone du mardi au samedi entre 14h et 18h à 774-5154 ou 774-9800.



De gauche à droite, Martine Gagné, André Duval, Mme Aurore Jacob et Nathalie Duval.

Régionale Tardivel Le budget monte de 30 pour 100

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

DONNACONA — Hausse de 30 pour 100 du budget de la Commission scolaire régionale Tardivel pour l'année 1982-1983. Les dépenses de la commission atteindront \$24,410,690 comparativement à \$18,757,826 pour l'année précédente.

Ce bond est dû en partie à un gonflement des déboursés dans le secteur de l'éducation des adultes, qui a presque doublé, et du fonds d'immobilisation, jumelé au rachat du solde de l'émission d'obligations, évaluées à \$1,771,000 et au surplus transféré de \$364,703.

Les dépenses du côté de l'éducation des adultes passeront de \$798,385 à \$1,400,486. C'est le secteur de la recherche et du développement qui s'accapare la plus grosse portion de cette hausse, grimpaient de \$14,220 à \$420,040.

En effet, pour remplir un contrat provincial d'imprimerie de cahiers d'exercice, la Tardivel consacra \$405,820 pour l'achat d'équipement. Elle confie le travail à une firme privée de Donnacona. Pas d'ajout de

nouveaux cours à ce chapitre, qui a vu sa clientèle chuter à 3,000 personnes cette année.

Le budget d'immobilisation est de l'ordre de \$1,605,657. On dépensera \$488,353 pour la réfection de la toiture, un projet global évalué à près de \$1 million. L'installation d'un ascenseur à l'école secondaire de Donnacona, la création du profil ouvrier-papetier, le financement et le plan d'économie d'énergie constituent les autres dépenses.

Malgré ces investissements massifs et la baisse de clientèle, passée de 3,300 à 3,086 élèves, les contribuables subiront une baisse de leur compte de taxes scolaires, grâce à l'utilisation du solde de \$364,703. En rabaisant la taxe de \$0.25 à \$0.20 du \$100 d'évaluation, la Tardivel ira chercher \$646,139 en revenus fonciers.

Les dépenses inadmissibles se chiffrent à \$991,713 et seront comblées par les revenus fonciers et le surplus accumulé. Les salaires et les bénéfices marginaux du personnel atteignent \$12,931,586. Les projets d'équipement alloués aux quatre écoles du territoire se chiffrent à \$221,676.

CAMELOTS DEMANDÉS

étudiants / étudiantes

Faites des profits substantiels en distribuant **LE SOLEIL**

Quelques secteurs disponibles dans:

QUÉBEC:

- St-Coeur-de-Marie
- Sts-Martyrs
- St-Dominique

STE-FOY:

- St-Thomas d'Aquin
- St-Sacrement
- St-Charles-Garnier

LE SOLEIL
647-3333

Sainte-Catherine Réunion groupant ...13 personnes

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

SAINTE-CATHERINE — Seulement 13 citoyens prenaient part, mercredi soir, à la quatrième assemblée générale "d'importance capitale" convoquée par le comité exécutif du regroupement des propriétaires de Sainte-Catherine.

La direction du mouvement comptant déjà 450 membres avait pourtant convoqué les 883 contribuables de la localité à ce rendez-vous crucial et escomptait bien en accueillir une centaine.

Le président du regroupement, M. André Dulac, attribue cette déviance au fait qu'il n'y a pas de dossier chaud pour l'instant sur la table, d'où le désintéressement des gens. "Notre organisme est jeune, sa force d'écoute est plus faible mais ce n'est pas encore inquiétant", a-t-il avoué au SOLEIL, figurant parmi les quelques auditeurs. N'empêche que M. Dulac aurait bien

aimé annoncer à ses concitoyens qu'il était prêt à céder sa place à la présidence, après un mandat de deux ans.

Devant une si faible participation, l'exécutif n'a pu procéder aux élections et a dû ajourner la réunion à la première quinzaine de septembre. Non sans avoir eu le temps de dresser un bilan exhaustif du travail effectué par le regroupement. Au cours de l'année, le mouvement s'est penché sur la protection des cours d'eau, le problème de l'eau potable, le zonage agricole, les élections municipales, l'arrosage aérien, la restauration de la rivière Jacques-Cartier, le projet d'hydro-base et le budget municipal.

Pour la prochaine année, le regroupement concentrera ses efforts sur les projets culturels, le dossier de l'usine d'épuration, de la coopérative d'habitation, de l'élargissement de la route 367, de l'administration politique du conseil municipal et bien sûr sur le recrutement.

R III

A-8 RIVE SUD

Lévis, St-Romuald, St-Rédempteur, St-David, St-Etienne, St-Nicolas, Charny, St-Damien, Montmagny, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, La Pocatière, St-Pascal

Un congrès de scientifiques sur le comportement humain

par Paul-Henri DROUIN
 SAINT-GEORGES — L'Association scientifique pour la modification du comportement (l'ASMC) tiendra les assises de son 13e congrès annuel du 1er au 4 juin 1982, à Saint-Georges de Beauce.

Ce sera sous le thème "Le béhaviorisme au carrefour des nouveaux modèles d'interventions", que d'éminents spécialistes en psychologie, éducation et psychiatrie viendront faire part des recherches les plus récentes relativement au comportement humain.

C'est ce qu'a révélé, hier, M. Sarto Roy, président du congrès, lors

d'une conférence de presse tenue au siège social du comité de tourisme du Conseil économique de Beauce.

Selon M. Roy, "l'ASMC regroupe 400 membres provenant de différentes provinces du Canada et travaillant dans différentes sphères d'activités telles que l'éducation, les affaires sociales, l'industrie, etc."

Ce congrès, a-t-il ajouté, permettra la tenue de 37 conférences diverses qui seront réparties sur une période de trois jours, avec la participation de cinq conférenciers majeurs des États-Unis.

Ainsi, le Dr John Jones, de l'Illinois, entretiendra les participants du

"Burn out Syndrome", ou syndrome de l'épuisement du personnel oeuvrant dans les établissements de santé mentale.

Le Dr Michael J. Mahoney, de l'université de Pennsylvanie, fera part de ses derniers travaux au niveau du processus de changement personnel, du rôle de l'affectivité, des comportements et de la connaissance dans le changement de la réalité personnelle.

Pour sa part, le Dr Frederick, de l'université Mammouth de l'Oregon, entretiendra les participants de l'utilisation de certaines techniques "béhaviorales" en situation de classe, dans la formation des professionnels ainsi que des parents.

L'autisme, phénomène peu connu touchant quatre enfants sur 10,000, sera abordé par le Dr Schopler, de l'université de la Caroline du Nord. Il apportera certains éclaircissements au niveau du diagnostic et du traitement, à la lumière des dernières recherches faites dans le domaine.

Et finalement, le Dr Jane Abel, de l'université Columbia de New York, fera part de ses travaux dans l'analyse

et la modification des comportements agressifs de caractère sexuel.

Autres conférenciers

Egalement, 32 autres conférenciers du Québec et du Nouveau-Brunswick aborderont des sujets touchant différentes autres sphères de l'activité humaine.

A noter que toutes les conférences données en anglais seront traduites simultanément en français, et qu'à l'intérieur de ces conférences, deux seront données par du personnel travaillant à la Commission scolaire régionale Chaudière et par des éducateurs du Soleil de l'enfance Inc., de Saint-Georges.

Ce congrès, a souligné M. Sarto Roy, ne s'adresse pas uniquement aux membres, mais également au public en général intéressé par le comportement humain.

Le secrétariat central de ce 13e congrès annuel de l'ASMC sera au Soleil de l'enfance Inc. de Saint-Georges de Beauce et les conférences se tiendront au séminaire de Saint-Georges.



Autre fermeture

Le concessionnaire d'automobiles "Sainte-Marie Ford Ltée", de Thetford-Mines, fermera ses portes le 22 juin prochain. La filiale de Disraéli a cessé ses activités la semaine dernière. L'entreprise qui fournissait du travail à une quarantaine de personnes quand les affaires étaient florissantes, ne compte plus qu'une quinzaine d'employés. Le propriétaire, M. Gérard Sainte-Marie, a expliqué que la récession économique l'obligeait à abandonner ce commerce. On se rappelle que le plus important concessionnaire dans la région, "Labonté Chevrolet Oldsmobile Ltée", avait perdu sa franchise au cours de l'hiver dernier à la suite de difficultés financières.

AMENEZ-VOUS AU RENDEZ-VOUS Kino-Québec du 22 au 30 mai

LE SOLEIL et **CHRC 80**

vous invitent à participer aux nombreuses activités.

- ACTIVITES DU SAMEDI 22 MAI**
- Clinique d'initiation de danse à la corde** (De 10 à 11h30) au hall d'entrée de l'Arpudrome de Charlesbourg, 750, Place Sorbonne.
 - Journée d'information: "Le jogging, pour la santé"** (De 9h30 à 15h30) au Y.W.C.A. de Québec, 855, Holland. Coût: 12,00\$ dîner inclus.
 - Marche-o-thon de l'amitié (et pique-nique)** (De 9 à 11h), départ du Parc Marchand (Limoulo).
 - Grande journée cycliste (initiation - compétitions - cyclotour)** (De 9h30 à 15h30) à l'École St-Denis (Ste-Foy).
 - Journée Kinomètre de l'Amiante (23 villes et villages)** (De 13 à 15h30) cumulatif du kilométrage parcouru par n'importe quel moyen de locomotion.
 - Animation aux Galeries de Thetford-Mines** (évaluation de la condition physique, exposition de volumes, informations). Durée: toute la semaine.
 - Accès gratuit aux baignoires de la piscine de la Polyvalente La Seigneurie de Beaufort** tous les soirs de la semaine et la fin de semaine. (Horaire: 667-5193)
 - Accès gratuit aux terrains de tennis** Baie St-Paul, tous les jours de la semaine.
 - Initiation au tennis sur table** (De 19 à 21h, tous les soirs de la semaine) au gymnase triple de la Polyvalente de Thetford-Mines.

- ACTIVITES DU DIMANCHE 23 MAI**
- Journée Plein Air familiale** (rallies cyclistes, jog-o-thon, balle molle, pique-nique, etc.) (De 13 à 20h) au chalet des loisirs Terrasse Bon Air, 1085, 60e Rue est à Charlesbourg. (remis au 24 mai en cas de pluie)
 - Foire sportive** (toute la journée à compter de 13h, inscription à 12h30) (Kiosques, démonstrations sportives, tournoi d'initiation à la pétanque pour les 55 ans et plus). Place de Ville à Ste-Foy.
 - Journée sportive** (De 13 à 17h) (Balle molle, rallye cycliste, kiosques) au terrain de balle Cap St-Ignace.
 - Jogging populaire** (Départ à 13h30 (1,6 km) Départ à 14h (5 km) et à 15h (10 km) dans les rues de la ville de La Pocatière.
 - Parties de balle-molle** (à compter de 12h) au terrain de jeux de St-Adrien d'Irlande (région de Thetford).
 - Bicycles aux puces** (à compter de 13h) au stationnement du Cooprix de Thetford-Mines.
 - Patinage à roulettes Kino** (à compter de 19h) gratuit. Arène 76 à Disraéli.
 - L'aventure BEAU-CE VELO** (Départ à 8h30 de Ste-Marie) de Ste-Marie à St-Georges de Beauce avec arrêt dans toutes les municipalités.
 - Jogging populaire** (3 et 10 km) 3 km à 10h30 et 10 km à 11h, inscriptions à compter de 9h à l'Aréna de Donnacona, coût 1,00\$.
 - La super-randonnée cycliste** (De 10 à 13h) Départ du Centre d'achats Place Fleur de Lys.
 - Le salon de l'activité physique** (De 9 à 17h) au Centre socioculturel de St-Etienne de Lauzon.
 - Marche de 5 et 10 km avec P.A.S.** (De 9 à 17h) départs continus. Fermé Paul Bélanger, 1263, de l'Église à St-Jean-Chrysostome.

- INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**
- Le calendrier complet de la programmation comprend environ 125 autres activités.
- Le coordonnateur Kino-Québec de chaque module se fera un plaisir de vous donner toute information supplémentaire.
- | | |
|--|----------------|
| Module Rive-Sud: André Secours | TEL.: 833-5110 |
| Module C.S. Pascal-Taché: Wilson Bernier | TEL.: 248-2016 |
| Module Tilly-Portneuf: Yves Archambault | TEL.: 656-8900 |
| Module S.L.P. ville de Québec: Suzanne Marquis | TEL.: 694-7158 |
| Module Orléans-Charlevoix: Gaétan Dugré | TEL.: 663-2693 |
| Module C.S. Amiante: Denis Cartier | TEL.: 338-4565 |
| Module Chaudière: André Desranleau | TEL.: 774-9806 |
| Module Jean-Talon/Chauveau: Louise Poirier | TEL.: 627-3650 |

GAGNEZ UN SEJOUR AU MANOIR RICHELIEU

Découpez ce coupon, remplissez-le et déposez-le dans les boîtes réservées à cette fin sur les lieux des activités. Par tirage le 4 juin à CHRC, le gagnant méritera une fin de semaine (3 jours) pour 2 personnes, au Manoir Richelieu plus \$300 d'argent de poche.

Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries et courses et les concours publicitaires, ont été payés par Kino-Québec. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

nom.....

adresse.....

code postal.....

tél.....

LE SOLEIL **CHRC 80**

A Beauceville Le théâtre d'été ouvre sa 2e saison

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Pour une deuxième année, le théâtre d'été en Beauce "Au bois des amoureux" aura pignon sur rue à Beauceville et présentera deux productions, du mercredi au dimanche soir, vers 20h30 à partir du 7 juillet prochain.

Il s'agit de la pièce théâtrale "Ben voyons donc ma tante" du Théâtre de La Bordée, qui s'installera "Au bois des amoureux" du 7 juillet au 8 août, puis de "Prête, pas prête j'y vas" avec Denise Guenette et son pianiste, du 11 août au 22 août.

C'est ce qu'a révélé Mme Aurore Jacob, relationiste pour le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" lors d'une conférence de presse tenue à la salle O'Keefe, de Saint-Georges de Beauce.

Le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" descendant direct de l'Estéque se situe dans l'ancien cinéma de Beauceville au 614 boulevard Renault, à Beauceville, face à la rivière Chaudière, près de ce lieu de prédilection des amoureux (il y a quelques années), que l'on appelait le p'tit bois des amoureux.

La salle peut contenir 300 personnes et la surface de la scène théâtrale est d'environ 480 pieds soit 32 pieds de longueur sur 15 pieds de profondeur, avec à l'arrière de la scè-

ne quatre loges afin d'accueillir les comédiens.

Aussi, il y a sur place un service de bar et de restaurant qui fonctionne avant la représentation et pendant l'entracte, s'il y a lieu.

Billets de saison

A nouveau, le Théâtre de l'Estéque sera le promoteur de la vente des billets de saison qui se fera au cours des mois de mai et juin.

Les détenteurs de ces billets économiseront \$4 sur le coût de deux représentations (programme d'été) et l'objectif de cette année est de 1,500 billets de saison.

L'an passé, le Théâtre d'été "Au bois des amoureux" a attiré 4,500 spectateurs avec ses trois productions et l'on s'attend d'atteindre ce nombre cette année avec deux seules productions.

Le coût d'un billet de saison (2 spectacles) est de \$10 et au guichet le coût d'un spectacle sera de \$7 puis de \$5,50 pour les étudiants et personnes de l'âge d'or les jeudi et vendredi.

On a aussi prévu des tarifs spéciaux pour les groupes de 25 personnes et plus.

Pour réservations on peut communiquer par téléphone du mardi au samedi entre 14h et 18h à 774-5154 ou 774-9800.



De gauche à droite, Martine Gagné, André Duval, Mme Aurore Jacob et Nathalie Duval.

Régionale Tardivel Le budget monte de 30 pour 100

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

DONNACONA — Hausse de 30 pour 100 du budget de la Commission scolaire régionale Tardivel pour l'année 1982-1983. Les dépenses de la commission atteindront \$24,410,690 comparativement à \$18,757,826 pour l'année précédente.

Ce bond est dû en partie à un gonflement des déboursés dans le secteur de l'éducation des adultes, qui a presque doublé, et du fonds d'immobilisation, jumelé au rachat du solde de l'émission d'obligations, évaluées à \$1,771,000 et au surplus transféré de \$364,703.

Les dépenses du côté de l'éducation des adultes passeront de \$798,385 à \$1,400,486. C'est le secteur de la recherche et du développement qui s'accapare la plus grosse portion de cette hausse, grimpaient de \$14,220 à \$420,040.

En effet, pour remplir un contrat provincial d'imprimerie de cahiers d'exercice, la Tardivel consacra \$405,820 pour l'achat d'équipement. Elle confie le travail à une firme privée de Donnacona. Pas d'ajout de

nouveaux cours à ce chapitre, qui a vu sa clientèle chuter à 3,000 personnes cette année.

Le budget d'immobilisation est de l'ordre de \$1,605,657. On dépensera \$488,353 pour la réfection de la toiture, un projet global évalué à près de \$1 million. L'installation d'un ascenseur à l'école secondaire de Donnacona, la création du profil ouvrier-papetier, le financement et le plan d'économie d'énergie constituent les autres dépenses.

Malgré ces investissements massifs et la baisse de clientèle, passée de 3,300 à 3,086 élèves, les contribuables subiront une baisse de leur compte de taxes scolaires, grâce à l'utilisation du solde de \$364,703. En abaissant la taxe de \$0,25 à \$0,20 du \$100 d'évaluation, la Tardivel ira chercher \$646,139 en revenus financiers.

Les dépenses inadmissibles se chiffrent à \$991,713 et seront comblées par les revenus fonciers et le surplus accumulé. Les salaires et les bénéfices marginaux du personnel atteignent \$12,931,586. Les projets d'équipement alloués aux quatre écoles du territoire se chiffrent à \$221,676.

CAMELOTS DEMANDÉS
étudiants / étudiantes

Faites des profits substantiels en distribuant LE SOLEIL

Quelques secteurs disponibles dans:

QUÉBEC:
 St-Coeur-de-Marie
 Sts-Martyrs
 St-Dominique

STE-FOY:
 St-Thomas d'Aquin
 St-Sacrement
 St-Charles-Garnier

LE SOLEIL
647-3333

en bref

Période d'embellissement
 SAINT-ROMUALD — Les autorités municipales à Saint-Romuald ont décrété la période du 25 au 28 mai comme étant celle du nettoyage et de l'embellissement. Pendant ces quatre jours, des camions parcourront les rues pour ramasser les déchets de toutes sortes. Cette municipalité, qui a gagné un premier prix au concours "Villes et villages fleuris du Québec", l'an dernier, invite la population locale à un événement très spécial prévu pour le 29 mai. Les citoyens pourront ainsi participer à l'aménagement paysager du parc des Pionniers, situé dans la rue de l'Église. Des dignitaires et des conseillers en horticulture seront sur les lieux, dès 10h.

Pour la joujouthèque
 CHARNY — Les dames bénévoles qui se dévouent à la joujouthèque de Charny ont annoncé leur vente annuelle pour les 27, 28 et 29 mai. Cette vente de divers objets donnés par des concitoyens doit en effet procurer des fonds pour l'achat de nouveaux jouets. Elle aura lieu dans le mail du centre commercial Place Charny, à l'entrée nord de cette ville. Les personnes qui veulent collaborer peuvent informer les responsables en communiquant par téléphone: 832-4533 ou 832-0446.

Marcheton dimanche
 SAINT-DAVID — Le comité d'école à Saint-David prépare, pour le 23 mai, son marcheton annuel. Les parents doivent participer avec les enfants, c'est l'aspect éducatif de l'événement qui est organisé avec la collaboration de Kino-Québec et de Parents-Secours. Le rendez-vous est fixé pour 10h à l'intersection des rues Arthur Buies et Laurendeau. En cas de pluie, le marcheton sera reporté au 30 mai.

Coopérative service-travail
 LEVIS — L'assemblée d'information préparée par les animateurs du projet "Coopérative service-travail" a été ajournée au 26 mai, 19h30, au centre Pierre-Georges Roy, 17 rue Notre-Dame à Lévis. Une panne d'électricité a dû écourter la réunion, avant-hier soir.

R.I. II III



Le Soleil, Reynold Lavoie



VIENS JOUER AVEC NOUS!



Le Soleil, Yvon Mongram

SPORT
Tardif ne sera pas payé à ne rien faire (Fillion)
page C-1



AMATEURS DE CHAMPIGNONS
Venez nous rejoindre en page A-3
Ouvert samedi de 9h à 22h, dimanche de 10h à 18h.

LE SOLEIL

LE SOLEIL
contente son monde...
647-3333

86e année, no 122
58 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 21 MAI 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

QUEBEC COUPE!

Services de santé: \$47 millions

par Roger BELLEFEUILLE
Le gouvernement du Québec sabre de nouveau pour un montant



Le Soleil, Reynold Lavoie
M. Pierre-Marc JOHNSON

de \$47.7 millions dans les services de santé. Les programmes visés sont les soins dentaires, les médicaments et les soins hospitaliers reçus hors Canada. Un ajout de \$2.5 millions est apporté cependant à la prévention dentaire.
Ces coupures ont été annoncées, hier, en conférence de presse, par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.
Selon les explications fournies, certaines des mesures touchées datent depuis plusieurs années et un réexamen s'imposait à la lumière du contexte économique et budgétaire actuel.
C'est le programme de soins dentaires qui écope le plus. Sinon, le programme aurait coûté \$130 millions pour l'année. La saignée réduit le nombre et la fréquence de certains services.
Ainsi, l'ablation de dents ou de racines en milieu hospitalier n'est plus couverte, ces actes pouvant être faits en cabinet privé, est-il avancé, sans aucune complication dans la majorité des cas.
En ce qui concerne les soins dentaires assurés pour les enfants

Voir A-2, SANTÉ

Les régimes de retraite sont réduits

par Pierre PELCHAT

La situation se corse entre les trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ, et le gouvernement québécois en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 300,000 employés de l'Etat.
Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, a déposé, hier, à l'Assemblée nationale, un projet de loi qui modifie à la baisse les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, rejetant ainsi un des prérequis importants exigés par les représentants syndicaux avant d'entreprendre les négociations plus tôt que prévu, en juin.
Dans leur proposition du 10 mai, les trois centrales avaient demandé au gouvernement de ne pas agir unilatéralement dans les régimes de retraite et de continuer à les négocier comme ça s'est fait par le passé. Le ministre Bérubé a clairement indiqué que le projet de loi serait adopté avant l'ajournement de l'été et que les coupures entraîneraient en vigueur dès le 1er juillet.

Le président du Conseil du tré-

sor ne croit pas que l'adoption de ce projet de loi puisse comp-

Voir A-2, RETRAITE



Le Soleil, Jacques Deschênes
M. YVES BERUBE

Autres détails, page B-2



Le Soleil, Jean Vallières
Selon le président de Davie, M. Louis Rochette, les difficultés de Dome ne sont que passagères.

L'expansion de Davie est compromise

par Hélène BARIL

La crise financière aiguë dont souffre Dome Petroleum compromet le plan d'expansion des Chantiers maritimes Davie, a fait savoir, hier, le président de l'entreprise de Lauzon, propriété de Dome, M. Louis Rochette.
Participant à une conférence de presse de la Chambre de commerce de Québec, M. Rochette a toutefois assuré que même sans expansion, le nombre d'employés

des chantiers pourrait être maintenu à 2,500.
De plus, a-t-il dit, la Davie est une priorité pour Dome et il n'est pas du tout question qu'elle s'en déparisse.
Pour éviter la faillite, la plus importante compagnie pétrolière canadienne a mis en vente tous ses actifs aux Etats-Unis.
Voir A-2, DAVIE
autres textes, page A-3

Iles Malouines

Londres donne l'ordre d'attaquer

(D'après NYTNS, UPI, AFP et AP) — Le grand jeu diplomatique est terminé.
Le secrétaire général des Nations-Unies n'a pas réussi à régler d'une façon pacifique le conflit des Malouines et le commandant de la force britannique d'intervention dans l'Atlantique sud est désormais libre d'agir pour reprendre par la force l'archipel envahi le 2 avril par l'Argentine.
L'échec de la tentative de règlement négocié, la seconde en importance depuis le début de la crise, a été admis hier soir par le secrétaire général des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar.
"Je dois déclarer, écrit-il au président du Conseil de sécurité de l'organisation, que les concessions nécessaires encore requises pour mettre fin au conflit n'ont pas été faites. Dans ces circonstances, poursuit-il, je considère de mon devoir de vous informer que, à mon

avis, les efforts que j'ai engagés... n'offrent pas actuellement la possibilité de mettre fin à la crise ni d'empêcher l'intensification du conflit."
"La phase actuelle de négociations est désormais terminée", a confirmé le gouvernement de Londres, dans son dernier communiqué.
Le mandat militaire
Conséquence évidente, le commandant de la force britannique, le contre-amiral Sandy Woodward, a officiellement reçu l'ordre de reprendre les îles. Il dispose d'une large marge de manœuvre mais il n'est pas autorisé, dit-on dans les milieux britanniques, à entreprendre, pour des raisons stratégiques et politiques, un bombardement des bases aériennes argentines sur le continent.
Voir A-2, MALOUINES



En route pour les îles Malouines, les militaires poursuivent leur entraînement à bord du Reine-Elizabeth II. AP

● Les causes de l'échec
● Reagan vend ses armes,
page D-1

Sommaire

Annonces classées	
Arts et spectacles	D-2 à D-14
Bridge	C-6 à C-11
Carrières et professions	B-2
Décès	D-15
Economie-finance	
	A-12 et A-13
Editorial	A-4
Feuilleton	C-7
Horoscope	D-14
Information régionale	
	A-7 à A-9
Monde	D-1 à D-16
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	C-11
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-4
Sport	C-1 à C-5
Télévision	C-8

météo
Ensoleillé avec passages nuageux à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de 3 et maximum de 15. Demain, généralement ensoleillé.
détails, page D-2

Le son dans LE SOLEIL tous les vendredis...
En plus de la chronique "DISQUES ET SPECTACLES" de PIERRE BOULET, vous pourrez lire, à compter de cette semaine, les chroniques de MARC SAMSON et JACQUES SAMSON sur la musique classique et les chansonniers.
Soyez à l'écoute de la musique tous les vendredis dans LE SOLEIL

MALOUINES

(Suite de la première page)

Cette hypothèse avait été soulevée comme étant le principal moyen d'affaiblir l'imposante flotte aérienne argentine.

Les dirigeants militaires argentins soutiennent qu'ils sont prêts à l'affrontement. Selon ces derniers, la flotte aérienne a été jusqu'ici mise en réserve, le gouvernement ayant préféré la voie diplomatique. Devant l'échec du règlement pacifique, ils se disent prêts à passer à l'action. Selon le commandant en chef de la force aérienne argentine, le brigadier Basilio Lami Dozo, "nous allons lancer une attaque massive" contre les forces britanniques au moindre signe de débarquement.

Plusieurs estiment toutefois que le commandant de l'armada britannique préférera reprendre un

par un les objectifs faciles et laisser ainsi la voie à une nouvelle reprise des négociations plutôt que d'ordonner un débarquement massif. D'autres soutiennent au contraire que le contre-amiral Woodward privilégiera un débarquement massif en raison des problèmes que peuvent causer à long terme les conditions climatiques qui prévalent dans les environs de l'archipel.

D'autres négociations?

D'aucuns espèrent une rapide reprise des négociations. Coincidence ou non, le vice-président des Etats-Unis, M. Georges Bush, a présidé hier une réunion du "Special Situation Group", chargé de suivre les développements des crises internationales. Malgré l'échec

de la médiation de M. Alexander Haig et la décision américaine de se ranger du côté britannique, le gouvernement américain maintient, depuis quelques jours, de nombreux contacts avec les deux pays. Une proposition de paix, dont le contenu n'a pas été révélé, a été aussi présentée hier par le Pérou avec l'appui de la Colombie et du Venezuela.

Pour ceux qui s'intéressent aux détails stratégiques, rappelons qu'une importante tempête sévit dans la région des Malouines depuis jeudi soir dernier. Elle rendrait "tout débarquement suicidaire", spécifie-t-on dans les milieux argentins, les vagues étant, dans certains cas, "hautes comme des montagnes".

La tempête devrait durer encore une journée.

DAVIE

(Suite de la première page)

Mais M. Rochette se refuse à envisager le pire: les difficultés de Dome, selon lui, ne sont que passagères, comme celles de beaucoup de grandes sociétés affectées par la dépression du marché mondial du pétrole.

A son avis, rien ne menace sérieusement la Davie. "Nous sommes une compagnie autonome, a souligné M. Rochette, nous avons nos propres structures financières et surtout, nous sommes rentables."

Le président a précisé qu'actuellement, la Davie remplit des contrats d'exportation et n'a aucune commande de Dome. Le marché le plus prometteur de l'entreprise de Lauzon, la construction de plates-formes semi-submersibles, ne sera pas affecté par les difficultés financières de Dome, selon lui, parce que ce n'est pas vrai que Dome est le principal acheteur de ces plates-formes.

Rachat

Advenant une faillite de Dome dont les actifs sont évalués à plus

de \$10 milliards, la Davie serait mise en vente et M. Rochette s'est dit convaincu que l'entreprise de Lauzon pourrait, avec d'autres propriétaires, poursuivre ses activités. Il n'a pas écarté la possibilité qu'il rachète lui-même la compagnie dont il a été propriétaire avec trois autres hommes d'affaires de 1976 à 1981.

"Ça dépendrait des conditions", a lancé M. Rochette. MM. Rochette, Marcel Lafrance, William White et Maurice Provencher avaient acquis la Davie, en 1976, de Power Corporation au coût de \$10 millions.

En juin 1981, Dome Petroleum de Calgary achetait la Davie pour \$38 millions. En quatre ans, la compagnie albertaine est devenue la plus importante compagnie pétrolière canadienne en acquérant, en plus de la Davie, Siemens Oil and Gas, Mesa Petroleum, Kaiser Petroleum, Trans-Canada pipeline et Hudson's Bay Oil and Gas.

Les graves problèmes de liquidités qu'éprouve actuellement

Dome résultent de ces nombreuses acquisitions, particulièrement de celle, fort coûteuse, de la Hudson's Bay Oil and Gas. Ainsi, la dette à long terme de la compagnie s'élève à \$5 milliards et la vente de tous les actifs aux Etats-Unis, de laquelle Dome espère retirer \$1 milliard, devra à acquitter les intérêts sur cette dette, qui atteignent cette année \$920 millions.

En chute libre

Dome a déjà vendu une partie de ses actifs pour \$1,5 milliard et d'autres, situés en Indonésie, ont aussi été mis en vente.

La compagnie a de plus perdu \$26 millions au premier trimestre de 1982 et hier, aux bourses américaine et torontoise, les actions de Dome étaient en chute libre.

A l'American Stock Exchange, les titres de Dome Petroleum ont été les plus actifs et ont terminé la journée en baisse de \$1, à \$5,50. A Toronto, les actions de Dome valaient \$6,87 hier, contre \$8 à la clôture, mercredi.

Inquiétude

Par ailleurs, à Lauzon, c'est le moral des travailleurs qui a dégringolé, hier. La menace de la faillite de Dome a été le principal sujet de conversation des travailleurs, a indiqué au SOLEIL le président du syndicat, Clément Deschênes. La mauvaise nouvelle a surpris tout le monde, a-t-il dit, et l'inquiétude s'est installée là où il n'y avait, depuis l'achat de la Davie par Dome, que de l'optimisme.

Le carnet de commande de la Davie est rempli jusqu'au printemps 1983 et les autres contrats qui pourraient décrocher la compagnie sont tous retardés par la récession.

couvrirait environ 83 pour 100 des réclamations.

Ces modifications doivent permettre une économie de \$6,5 millions sur un déboursé global de \$15,4 millions pour l'année en cours. Le ministre des Affaires sociales suggère aux voyageurs et aux touristes de recourir à l'assurance privée.

Il est à noter cependant que les frais encourus pour les visites à un médecin ou autres professionnels de la santé hors Canada continuent d'être assurés selon les tarifs en vigueur au Québec.

Les potions magiques

Quant à la liste des médicaments assurés, elle sera allégée de 415 produits, dont 252 médicaments, soit une économie de \$5,8 millions pour les produits et de \$5,4 millions en honoraires pharmaceutiques. La liste contiendra alors 2.925 produits, soit encore 45 pour 100 de plus qu'en Ontario et 90 pour 100 de plus qu'en Saskatchewan.

Des produits médicamenteux ne nécessitant pas d'ordonnance mais jugés essentiels, comme l'insuline (diabétiques), la théophylline (asthmatiques), la nitroglycérine (cardiaques) et les analgésiques (presque tout le monde) continuent d'être assurés.

La gratuité des médicaments couvre les assistés sociaux et les personnes âgées de 65 ans et plus. Des cas d'exception sont prévus, lorsqu'un médicament est requis, mais non assuré, avec justification médicale.

SANTÉ

(Suite de la première page)

et les assistés sociaux, entre autres modifications, les suivantes seront apportées, un mois après leur publication dans la Gazette officielle:

— examen complet à tous les cinq ans plutôt qu'aux 18 mois, examen de rappel à tous les 12 mois plutôt qu'aux six mois;

— réduction du nombre de certaines radiographies;

— pour les assistés sociaux, séance de nettoyage des dents, d'enseignement et de démonstration des mesures d'hygiène une fois par année, plutôt que deux fois l'an;

— restrictions à certaines dents des actes d'odontologie et de restauration pour les enfants de moins de cinq ans et ceux de moins de neuf ans;

— pour les assistés sociaux, le remplacement d'une prothèse sera accepté cinq ans après l'obtention d'une première, mais la réparation demeure assurée.

Soins hospitaliers

Les soins hospitaliers "touristiques" hors du Canada sont également réduits. A compter du premier juillet, les coupures suivantes entrent en vigueur:

— non-remboursement à l'étranger des soins électifs, c'est-à-dire ne nécessitant aucune urgence; la régie rembourse à l'heure actuelle 75 pour 100 de ces frais;

— pour les cas d'urgence, accident ou maladie subite, remboursement des frais jusqu'à concurrence de \$700 et 50 pour 100 de la facture excédentaire, ce qui

RETRAITE

(Suite de la première page)

romettre les négociations avec les trois centrales syndicales qui doivent en principe débuter en juin. Du côté syndical, on a émis en début de semaine des doutes sur la bonne foi du gouvernement à vouloir négocier.

Au cours d'une conférence de presse, hier, pour expliquer les détails de ce projet de loi qui réduit les avantages consentis aux employés de l'Etat dans les régimes de retraite, M. Bérubé a indiqué que le gouvernement se devait de prendre ses responsabilités devant la crise budgétaire qui affecte les finances publiques.

"Si nous avions pensé qu'il n'était pas possible d'avoir des négociations, le gouvernement aurait légiféré les conditions de travail de ses employés pour les trois prochaines années alors qu'au contraire, ce n'est pas ça qu'on a choisi", a-t-il soutenu.

Le ministre Bérubé n'a cependant pas fermé la porte à la négociation mais en autant que les sommes que l'on veut couper atteignent l'objectif qu'on s'est fixé. "Les moyens, nous avons dit que nous les prendrions et, nous les prenons, mais nous les prenons de telle façon qu'il est toujours possible à une table de négociation de voir si d'autres moyens ne seraient pas plus appropriés. Et, ça, c'est

l'ouverture à la négociation que nous acceptons", a-t-il affirmé en pesant bien ses mots.

D'autre part, le responsable gouvernemental des négociations dans le secteur public a indiqué qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement de défrayer le coût total des salaires des employés syndiqués qui siègeront aux divers comités de négociation, en réponse à la demande des trois centrales qui insistent pour que le gouvernement assume, comme par le passé, la totalité de ces frais. Il s'agit du deuxième prérequis qui n'est pas accepté par le gouvernement.

A ce sujet, M. Bérubé a rappelé qu'un des objectifs de la négociation est de réduire les dépenses. Lors du dernier front commun en 1979, les frais de libérations syndicales avaient occasionné des déboursés de quelque \$15 millions à l'Etat. Pour cette année, ces dépenses pourraient avoisiner \$25 millions. Le gouvernement propose de ne payer que la moitié des salaires des négociateurs syndicaux.

Selon M. Bérubé, cette façon de procéder va inciter les syndicats à réduire à l'essentiel les comités de négociation et va contribuer à accélérer les négociations. Il a associé le paiement total par l'employeur des salaires des représentants syndicaux à la table des négociations à ce qu'on retrouve dans des syndicats de boutique.

En ce qui concerne la demande d'inclusion des enseignants d'institutions privées dans le régime de négociation du secteur public, ce qui faisait partie de la proposition de négociation des trois centrales, le président du Conseil du trésor a confirmé qu'il n'en était pas question.

On s'attend à ce que dans les prochains jours, le ministre Bérubé fasse connaître la date du dépôt des offres complètes et globales aux syndicats du secteur public.

RI-III

André Forgues quitte la présidence de la CECQ

par Damien GAGNON

M. André Forgues, président de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), ne sera pas candidat aux élections scolaires du 14 juin prochain.

En conférence de presse, hier matin, M. Forgues a précisé que c'est pour des raisons strictement personnelles qu'il a décidé de ne pas solliciter de renouvellement de mandat à titre de commissaire d'école du quartier Saint-Pie-X, dont le poste vient en élection en juin.

Commissaire d'école depuis 1976 et président de la CECQ depuis 1977, M. Forgues a été élu conseiller à la ville de Québec aux élections de novembre dernier.

Il soutient qu'il s'est vite rendu compte qu'il était impossible de cumuler les deux fonctions sans négliger sa famille et ses occupations professionnelles dans le domaine de l'assurance.

A la séance régulière du conseil des commissaires du 22 mars dernier, le commissaire Pierre Talbot accusait M. Forgues d'être en conflit d'intérêts à cause des deux fonctions qu'il occupe.

Suite à cette accusation, M. Forgues intentait en cour supérieure une poursuite de \$100.000 contre le commissaire Pierre Talbot. Malgré cette poursuite, M. Talbot a maintenu ses accusations à l'endroit de M. Forgues.

Ce matin, M. Forgues a soutenu que ce n'est nullement à cause de cette controverse qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat de commissaire d'école.

Il affirme n'avoir jamais senti qu'il y avait risque de conflit d'intérêts entre les deux postes. Au contraire, dit-il, ces doubles fonctions permettaient d'établir des liens plus étroits entre les deux niveaux de gouvernement. Il a affirmé qu'il n'avait pas l'intention, du moins pour le mo-

ment, de retirer la poursuite intentée contre le commissaire Pierre Talbot.

Si M. Forgues soutient qu'il n'y avait aucun danger de conflit d'intérêts, il reconnaît toutefois qu'il était en conflit d'horaires, alors que bien souvent l'assemblée du conseil des commissaires avait lieu le même soir que celle du conseil de ville.

Comme mon mandat à la CECQ prendra fin en juin prochain et que celui à la ville de Québec vient de débuter, j'ai opté pour le mandat que m'ont confié les citoyens de la paroisse Saint-Pie-X, l'automne dernier, à titre de conseiller municipal, d'ajouter M. Forgues.

Interrogé sur le climat de contestation qui s'est installé depuis quelque

temps à la CECQ, M. Forgues a soutenu que l'opposition c'est bon à la condition qu'elle soit constructive. A son avis, l'opposition actuelle fait plutôt de l'obstruction.

M. Forgues n'entend pas favoriser un candidat plus qu'un autre au poste de commissaire du quartier Saint-Pie-X et il n'a pas caché que c'est avec un certain regret qu'il quittera la vie scolaire en juin prochain, après y avoir consacré plusieurs années, soit depuis 1967, puis avant d'être commissaire d'école, M. Forgues a oeuvré comme membre de comité d'école. Il a été président du comité d'école de la paroisse Saint-Joseph. Il a remercié la population de lui avoir fait confiance durant ces années.

Le péage passera de 25 à 50 cents le 1er juillet

D'après PC — Il en coûtera, à compter du 1er juillet, \$0,50 à un automobiliste pour emprunter les autoroutes du Québec et \$0,10 de plus chaque année jusqu'à ce que le taux atteigne les \$0,80.

Cette décision du Cabinet, le ministre des Transports Michel Clair l'a annoncée hier en conférence de presse en même temps que l'abolition de l'Office des Autoroutes, un organisme désuet a-t-il dit, dont les tâches "ne correspondent plus à l'esprit de sa loi constitutive".

L'Office n'avait reçu aucune demande spécifique du gouvernement depuis 1969 et avait été écarté peu à peu de la réalisation des nouveaux projets, de la surveillance routière et du financement du réseau autoroutier.

Le tarif préférentiel en vigueur

durant les heures d'affluence, soit de 6h30 et 8h30 et de 16h30 à 18h30, sera maintenu "jusqu'à ce que des mesures favorisant les transports collectifs soient réalisées, telles l'intégration tarifaire du transport en commun dans la région de Montréal et la légalisation du covoiturage."

Ce taux préférentiel disparaîtra donc le 1er janvier 1983. En attendant, il passera de \$0,10 à \$0,35.

Par ailleurs, pour un véhicule à deux essieux avec roues jumelées, un véhicule à trois essieux et plus et un ensemble de véhicules routiers, le tarif exigible aux postes de péage sera de \$0,25 par essieu avec un maximum de \$1,25.

Le tarif augmentera ensuite annuellement jusqu'en 1985 de \$0,05 par essieu et le maximum de \$0,25 l'an pour atteindre \$2,00 en 1985.

116 personnes sont retenues dans un détournement d'avion

MANILLE (AFP) — Un homme armé d'une grenade s'est emparé ce matin d'un avion de ligne philippin "BAC 111" sur l'aéroport de Cebu, dans le centre des Philippines, avec 117 passagers et hommes d'équipage à bord.

Une passagère malade devait rapidement être relâchée par le pirate, et non 16 comme les autorités de

l'aéroport l'avaient annoncé précédemment.

L'homme armé, qui avait d'abord été pris pour un fermier par les autorités, demande notamment que le gouvernement philippin "cesse de contrôler la presse, la radio et la télévision, respecte les droits de l'individu et le droit d'expression", et supprime la taxation à l'exportation

de divers produits agricoles.

Le BAC 111 devait se rendre de Cebu à Tacloban, dans le centre du pays, avec 71 hommes, 36 femmes et 5 enfants à son bord, en plus de 5 membres d'équipage, lorsqu'il a été immobilisé.

Les négociations se poursuivent entre les autorités et le pirate pour la libération des passagers.



twik

la robe-camisole 24.⁹⁵

c'est la favorite de twik pour les jours de grande chaleur, coulissée à la taille, jupe légèrement évasée avec deux petits plis plats à l'ourlet, combinaison de tricot et toile de coton jaune, blanc, marine ou kaki, 5 à 11.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



twik

la chemise de rugby 19.⁹⁹

blanc et marine, blanc et rouge ou marine et rouge, la chemise de rugby twik est en pur coton avec col et patte de boutonnage intérieure en coton tissé blanc, p.m.g.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

valeur exceptionnelle

faite spécialement pour twik

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samеди: 9h00 à 13h00
647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Construction d'une cale sèche à Lauzon

Garon craint la victoire des Maritimes

par Gilles PEPIN

LEVIS — Le député de la circonscription de Lévis à l'Assemblée nationale, le ministre Jean Garon, craint que le lobbying des provinces maritimes auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention d'une cale sèche "courte" (un genre n'existant pas encore au Canada et est nécessaire pour la construction des plates-formes de forage semi-submersibles), ait une conséquence qui soit fatale au projet d'expansion de Davie, à Lauzon.

"Parce que, dans la région de Québec, les organismes ne font pas de pressions", a expliqué M. Garon, ces jours derniers, à l'occasion d'une rencontre avec les maires de la partie est de la circonscription de Lévis. C'est un appel pressant que ce député provincial a lancé aux municipalités ainsi qu'aux autres organismes de son comté, "afin que le cabinet fédéral sente une volonté du milieu québécois".

Depuis quelques semaines, le dé-

puté Garon est revenu sur le sujet à plusieurs reprises. En insistant pour la première fois devant un groupe d'élus municipaux, il a signalé le besoin d'une décision très prochaine dans ce dossier. Les pressions du milieu doivent donc se faire vite! Les organismes ne peuvent prendre pour acquis que la cale sèche "courte" doive obligatoirement être placée à Lauzon, du seul fait que le chantier Davie est le plus gros chantier maritime au pays, dit avec conviction M. Jean Garon.

"Une question politique"

C'est une question d'ordre politique, affirme le député provincial de Lévis. M. Garon déplore ainsi la lenteur qui caractérise tout le dossier des projets de modernisation du chantier maritime de Lauzon.

"Lorsqu'on compare cette lenteur avec la rapidité et la générosité avec lesquelles le fédéral est intervenu en faveur des chantiers maritimes des autres provinces, soit par des subventions aux investissements, soit par des contrats, il y a de quoi se poser de

sérieuses questions!"

Il y a deux ans, ajouta M. Garon, quand le projet de Davie a été présenté à Ottawa, il avait déjà l'appui du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Étaient alors prévus la réparation et le prolongement du quai Murphy, le recouvrement d'une cale sèche et de nouveaux ateliers de tuyauterie et d'acier.

"Il aura fallu près d'un an aux différents intervenants fédéraux pour s'entendre entre eux et accoucher d'une première contre-proposition. Cette dernière faisait l'objet de discussions au niveau d'un comité fédéral-provincial, lorsqu'en juin 1981, suite à l'achat des chantiers Davie par Dome Petroleum, le fédéral annonça qu'il fallait tout remettre en question, même si le nouvel acquéreur se disait prêt à reprendre à son compte le projet tel qu'il était."

M. Garon semble en effet très bien connaître le dossier: "C'est à l'automne de 1981, que Dome Petroleum a présenté un nouveau projet

représentant les grandes lignes du précédent, mais y ajoutant la construction d'une cale sèche courte, indispensable à la construction de plates-formes de forage semi-submersibles et de bâtiments spéciaux requis pour l'exploration dans la mer de Beaufort."

La réponse rapide qui avait été demandée au gouvernement fédéral avait été promise avant le 1er novembre 1981 par le ministre de Bané, dit Jean Garon, en signalant qu'un contrat pour la construction d'une plate-forme semi-submersible pour Pétro-Canada risquait d'aller dans les Maritimes ou au Japon.

Questions de Garon

"Que cache la lenteur du gouvernement fédéral dans ce dossier? S'agit-il pour lui de laisser le temps aux chantiers des provinces maritimes de réaliser les programmes de modernisation, qu'il a lui-même généreusement subventionnés? L'intention du gouvernement fédéral est-elle de concentrer dans les Maritimes

la construction de plates-formes de forage, alors que les arguments d'infrastructures déjà existantes et de proximité des entreprises connexes, qui sont si pratiques lorsqu'il s'agit de justifier la concentration de l'industrie automobile en Ontario, jouent cette fois en faveur du Québec?"

Au-delà de ces interrogations, le député provincial de Lévis affirme: "C'est déjà un véritable scandale que le fédéral ait permis que les deux premiers contrats octroyés par Pétro-

Canada pour la construction de plates-formes semi-submersibles (de \$100 à \$140 millions / pièce) aillent au Japon, sans qu'il ait au moins cherché à accélérer le programme de construction d'une cale sèche courte. S'il fallait maintenant que ça lenteur, qu'elle soit due à de l'incompétence ou à un préjugé favorable aux provinces maritimes, permette une troisième fois que nos taxes servent à créer de l'emploi au Japon, ce serait tout simplement odieux".

Biron juge vital l'argent d'Ottawa

par Réjean LACOMBE

La participation financière du gouvernement fédéral au projet d'agrandissement des chantiers maritimes Davie Shipbuilding de Lauzon et à la construction d'une cale sèche pour les superpétroliers est considérée par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, comme une condition essentielle à la réalisation de ce projet de \$193 millions.

Les difficultés financières de la Dome Petroleum de Calgary à qui appartient les chantiers maritimes de Lauzon n'ont pas été sans inquiéter le ministre Biron et le député péquiste de Bellechasse, M. Claude Lachance.

Tout en considérant ce projet comme étant la priorité de son ministère pour la région de Québec, le ministre Biron a attribué au gouvernement fédéral les problèmes financiers de la Dome Petroleum.

Selon le ministre Biron, les hauts taux d'intérêt maintenus par les autorités fédérales sont en grande partie responsables des difficultés financières que rencontrent, non seulement la Dome Petroleum, mais aussi les petites et moyennes entreprises québécoises.

On sait que cet empire pétrolier de \$10 milliards doit payer cette année une somme de \$920 millions en taux d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a indiqué que le gouvernement du Québec avait l'intention de "participer et d'aider l'entreprise Davie" dans ses démarches auprès des dirigeants fédéraux.

65 pour 100
Le ministre Biron a rappelé qu'au

cours de la dernière année, le gouvernement d'Ottawa avait contribué financièrement à la construction de cales sèches en Colombie-Britannique en défrayant 100 pour 100 du coût des dépenses. A Halifax, selon le ministre, le fédéral a contribué dans une proportion de 69 pour 100 à une telle construction, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, Ottawa a fourni 61 et 100 pour 100 des dépenses.

"Le gouvernement du Québec, de préciser le ministre Biron, demande au gouvernement fédéral de contribuer dans une même proportion au projet de Davie. On veut la même chose. Si le fédéral se décide à donner au moins 65 pour 100, l'entreprise Dome et le gouvernement du Québec construiront rapidement cette cale sèche qui pourra donner du travail à plusieurs milliers de travailleurs sur la rive sud de Québec."

Revenant à la charge, le député de Bellechasse a demandé au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme s'il entendait suggérer aux autorités fédérales de ramener à 9,7 pour 100 le taux d'intérêt dans le but de venir en aide à Dome comme ce fut le cas pour la firme Bombardier qui a obtenu un contrat de \$1 milliard pour la construction de 825 voitures de métro de New York.

Le ministre Biron estime qu'il s'agit là d'un taux d'intérêt raisonnable qui aurait pour fonction de permettre aux entreprises québécoises de "vivre convenablement".

"Tout ce qu'on demande, d'indiquer M. Biron, c'est qu'on finisse cette folie de taux d'intérêt élevés. On pourra alors relancer les petites et moyennes entreprises et même les grandes entreprises comme Dome."

L'avenir de Davie assombri par Dome

OTTAWA (d'après PC) — Tandis que le spectre de la faillite se dessine dans l'horizon de Dome Petroleum, on ne cachait pas hier au gouvernement fédéral l'inquiétude que soulève la situation précaire de la compagnie des Chantiers maritimes Davie à Lauzon.

"Les dettes de Dome se chiffrent à \$4,7 milliards, c'est beaucoup d'argent, même si l'investissement nécessaire à Lauzon peut sembler peu important" de faire valoir le sous-ministre Robert Montreuil du ministère de l'Industrie, responsable du dossier.

Toutefois, toujours selon le fonctionnaire on ne peut dissocier la santé financière globale de la compagnie des investissements qu'on prévoit y faire et il est évident que le fait que la compagnie semble battre de l'aile soulève des inquiétudes.

"C'est un élément important qui n'est pas sans nous causer des préoccupations", ajoutera M. Montreuil, parlant des récents développements dans la situation financière de Dome.

S'il se réalisait, ce projet de modernisation et d'expansion des chantiers de Lauzon créerait entre 1,000 et 1,500 emplois tout en permettant à la compagnie de s'attaquer au marché lucratif des plates-formes de forage

semi-submersibles.

En rapport avec l'ensemble du plan de développement de Dome, un empire pétrolier de \$10 milliards, l'expansion des Chantiers maritimes Davie, nécessitant \$200 millions environ "semble peu de chose" a indiqué M. Montreuil.

Ottawa tient toujours par ailleurs pour "exagérée" la part réclamée par Dome qui demandait que les gouvernements financent environ 82 pour 100 l'investissement requis.

Dans un geste désespéré visant à éviter ce qui pourrait constituer la plus importante faillite de l'histoire du pays, Dome mettrait mercredi en vente tous ses actifs pétroliers aux États-Unis.

Ça sent pas bon
"Ça sent pas bon", a lancé hier le député libéral de Lévis, M. Gaston Gourde ajoutant que "dans un avenir immédiat, il ne fallait pas s'attendre que le gouvernement donne suite au projet d'expansion".

"Je pense qu'en administrateur consciencieux, Ottawa ne pourrait se permettre d'investir dans une compagnie en déroute financière", a-t-il ajouté signalant "qu'avec ce projet, on voulait créer des emplois, mais pas à n'importe quel prix".

Bois de Coulonge sera un parc urbain sans concours hippiques

par Raymond GAGNE

Il n'y aura plus de concours hippique à Bois de Coulonge. Cet espace vert de Québec deviendra un parc urbain régional.

Le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Alain Marcoux, a annoncé hier, en conférence de presse donnée au Bois de Coulonge, une consultation publique portant sur la vocation générale et future de ce parc.

Citoyens, municipalités et organismes sont invités, d'ici le début du mois de juillet, à faire connaître au ministre Marcoux quelle vocation ils privilégieraient pour ce domaine à la fois agricole, horticole et forestier qui a, pendant de nombreuses années, abrité la résidence officielle du lieutenant-gouverneur.

Les mémoires devront être adressés à la Direction des communications du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Objectifs

Le ministre Marcoux a précisé que son ministère avait l'intention de demeurer le gestionnaire de Bois de Coulonge.

Dans cette perspective, le MT-PA a l'intention d'amorcer l'aménagement du site le plus rapidement possible, préférentiellement en 1983.

C'est une des raisons pour lesquelles les laps de temps accordés pour remettre des opinions ou des mémoires sur la vocation générale du parc est relativement courte.

Le ministre estime qu'il est facile pour tous les intéressés de se faire une opinion rapidement sur ce point particulier. M. Marcoux s'attend d'ailleurs à un consensus là-dessus.

Dans l'esprit du ministre, Bois de Coulonge devrait être consacré parc urbain régional.

En tant que tel, il serait voué



Les concours hippiques à Bois de Coulonge sont maintenant choses du passé.

spécialement aux activités de détente, de récréation et d'éducation pour des petits groupes et spécialement pour les familles.

Ce type d'utilisation s'insère aisément à l'intérieur des deux objectifs principaux du ministère, à savoir, rendre accessible le parc au public et y protéger rigoureusement l'environnement naturel, en particulier le boisé.

Les options

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a présenté, hier, aux citoyens de même qu'aux représentants des mu-

nicipalités et des organismes intéressés une option schématisée de ce que pourrait être la vocation générale de Bois de Coulonge.

Le ministre a toutefois bien pris garde de préciser qu'il s'agissait là d'une option qui ne devait pas mettre en sourdine le fait qu'il puisse y en avoir d'autres.

C'est d'ailleurs là l'un des buts visés par la consultation publique qui se poursuivra jusqu'au début de juillet. Voir si, justement, il n'y aurait pas d'options meilleures que celle qui est suggérée par le ministère.

Une fois un consensus établi quant à la vocation générale du

site, le ministère préparera un schéma d'aménagement. Le ministre Marcoux, a laissé entendre que, si besoin il y avait, il pourrait y avoir une seconde phase de consultation. Sous la forme d'audiences publiques? L'hypothèse n'est pas rejetée.

Le ministre Marcoux a fait savoir de plus que son ministère avait déjà consacré, en 1981, \$174,000 à l'amélioration du boisé et qu'en 1982 il dépensera également à ce chapitre une somme d'environ \$100,000.

Le schéma présenté hier par le ministre Marcoux a été réalisé par la maison Carole Fernet associés, architectes paysagistes.

Le dossier François-Charon est entre les mains de Québec

par Roger BELLEFEUILLE

Le ministère des Affaires sociales (MAS) reprend à toutes fins utiles en main le dossier de l'aménagement du centre François-Charon piloté jusqu'ici par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

M. Luc Malo, sous-ministre adjoint, multiplie en effet les rencontres avec les organismes actuellement ou éventuellement locataires de l'édifice du boulevard Hamel, à Québec. Mercredi, il a eu un échange avec les autorités du centre François-Charon, et hier, c'était au tour de l'Institut des sourds de

Charlesbourg. Dans ce dernier cas, l'établissement devra soumettre son propre dossier d'ici le 31 mai.

Nouvelle rencontre la semaine prochaine, cette fois avec tous les établissements impliqués: CRSSS, centres Louis-Hébert, François-Charon, centre de services sociaux et Partagec.

Toutefois, le MAS a déjà pris action. La Corporation d'hébergement du Québec, qui relève de ce ministère et propriétaire de l'édifice, est autorisée à signer les baux avec les locataires actuels et éventuels. Ce qui règle la question de la gérance.

Par contre, le ministère ne semble pas vouloir laisser traîner en longueur la préparation des plans et la consultation sur l'utilisation maximale des locaux. L'échéance est fixée au 15 juin.

Pour ce qui est du centre Louis-Hébert, dont le bail à Jefferey Hale se termine le 31 décembre, les travaux d'aménagement à François-Charon devront être terminés pour respecter cette échéance.

Dans un communiqué, le ministère s'engage à répondre d'abord aux besoins des personnes handicapées avant d'utiliser l'édifice à d'autres fins.

Un rouleau compresseur

Joint au téléphone par LE SOLEIL, le directeur général de François-Charon, M. Robert Sabourin, estime que le ministère des Affaires sociales, avec sa précipitation, utilise la technique du rouleau compresseur.

En refusant le moratoire demandé par l'é-

tablissement afin de permettre la préparation d'un nouveau plan d'utilisation maximale des lieux, dans le respect de la vocation première de François-Charon, soit la réadaptation physique, le MAS, croit M. Sabourin, impose la règle du bâillon.

Il ne voit pas la nécessité d'en arriver à un

plan final d'ici le 15 juin. D'autant plus, ajoutait-il, que Louis-Hébert pourrait dépasser l'échéance de son bail, à la fin de l'année, sans aucun problème.

Le Trident présente au Capitot

PIAF

sur scène ce soir — Rés.: 694-0806

Annoncez votre nomination dans **LE SOLEIL**

vous serez connu du jour au lendemain

647-3270

trans-action
MORIN ASSOCIÉS COURTIERS INC.

A VENDRE

Ste-Foy, Édifice à bureaux et entrepôt, 2 étages, 15,443 p.c., 1964, charpente d'acier-béton, stationnement 50 autos, vendeur financerait à 13%.

Trans-Action Morin & Associés Courtiers Inc.

Jean-Yves Lessard, Claude Amyot

683-2103

Vous êtes fervent de la cueillette des champignons? Venez rencontrer

DENIS LEBRUN
auteur de

CHAMPIGNONS DU QUÉBEC
(guide pratique d'identification de 105 espèces, en couleur)

Il sera à notre librairie du Vieux-Québec

le SAMEDI 22 MAI
de 14 à 16 heures

Librairie Garneau,
Vieux-Québec
47, Buade

La Clinique BELLEMARE ENR.

SPÉCIALITÉ: VERRES DE CONTACT

Toujours au même endroit

ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est

Voisin du Spécialiste du Stylo
STATIONNEMENT GRATUIT

522-3924

Profitez du vaste choix durant notre

GRANDE VENTE

de véhicules motorisés neufs ou usagés

SEUL DEPOSITAIRE

- Citation
- Itasca
- Bendix

HEURES D'OUVERTURE
de 10 h à 20 h, du lundi au vendredi; de 10 h à 15 h, le samedi le dimanche, sur rendez-vous

Centre de Roulottes Motorisées RAYMOND LEBLANC
4000, boul. Hamel, Québec
872-0403

La loi québécoise sur l'accès à l'information gouvernementale Un "virage" important

L'Assemblée nationale a adopté, cette semaine, en deuxième lecture, le projet de loi 65 sur l'accès à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels. André Dionne analyse la portée du projet de loi comparativement aux recommandations initiales de la Commission Paré, qui avait été chargée par le gouvernement d'examiner toute cette question.

Le projet de loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Communications Jean-François Bertrand,



andré dionne

impose un virage important à une vieille mentalité québécoise.

Jusqu'ici l'administrateur public, politicien ou fonctionnaire, n'avait de compte à rendre à quiconque, surtout pas au citoyen "ordinaire". Il disposait de "sa" paperasse à "sa" guise et aucun mécanisme n'existait pour qu'on puisse exiger de lui des comptes.

L'administration publique était une affaire interne à l'Etat, portant l'estampille "pour initiés seulement". Seule une chicane au "salon de la race" ou encore une "fuite calculée" de l'opposition pouvait l'obliger à dévoiler les renseignements jugés secrets ou confidentiels.

Le droit du public à l'accès à l'information gouvernementale n'était tout simplement pas de la responsabilité ni de l'obligation de l'homme politique ou du fonctionnaire tant il était occupé à gérer ce citoyen.

Au contraire, la règle de la "cachotterie" est enracinée chez lui; quant au citoyen, il est généralement peu soucieux de son droit à l'information pourtant consacré.

La notion du droit à la vie privée? Connais pas!

Mais au-delà des énoncés de principe contenus dans le projet de loi 65, adopté en seconde lecture mercredi, et dont l'économie générale respecte en tout point ou presque les grandes lignes du rapport de la Commission Paré qui étudia cette question, une série de dispositions dérogatoires, d'ordre politique, administratif ou juridique, diminuent sensiblement la portée de la loi telle que l'avaient anticipé les membres de la commission.

L'un d'eux disait avec un brin de méchanceté que le projet de loi était devenu une "clause nonobstant", un "truc" que les juristes utilisent pour diminuer la portée d'une disposition générale.

D'autres sont cependant moins sévères et se félicitent du fait que les grands principes soient maintenant affirmés.

Les principes

Sans l'ombre d'un doute, l'économie générale du rapport Paré a été respectée par le gouvernement dans le projet de loi.

Désormais, le citoyen québécois aura accès de façon formelle à l'information gouvernementale, qu'elle soit détenue par l'Assemblée nationale, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les grands organismes municipaux comme les plus simples, les commissions scolaires, les régies et sociétés d'Etat, etc., y incluant les administrations régionales Crie et Kativik.

Les Québécois sont désormais protégés dans leur vie privée et les renseignements nominatifs permettant de les identifier ne peuvent plus être recueillis ou manipulés aussi facilement que par le passé, du moins en principe.

Cette loi a également pondérance sur les autres lois, ce qui constituait une des propositions fondamentales des commissaires. Elle s'appliquera graduellement au cours des 12 prochains mois à compter du 1er août prochain, la date retenue pour son entrée en vigueur.

A la suite d'une première période de cinq ans, il y aurait examen de la loi et de son principal mécanisme, un nouvel organisme appelé "Commission d'accès à l'information", une autre donnée essentielle du projet Paré, dont les pouvoirs étendus sont déterminés dans la loi.

Les trois commissaires entendront les plaintes des citoyens pour refus de la part d'un organisme gouvernemental d'accéder à une demande d'information, de révision de dossier, etc.

Ces commissaires disposeront de pouvoirs d'ordonnance, d'émission de

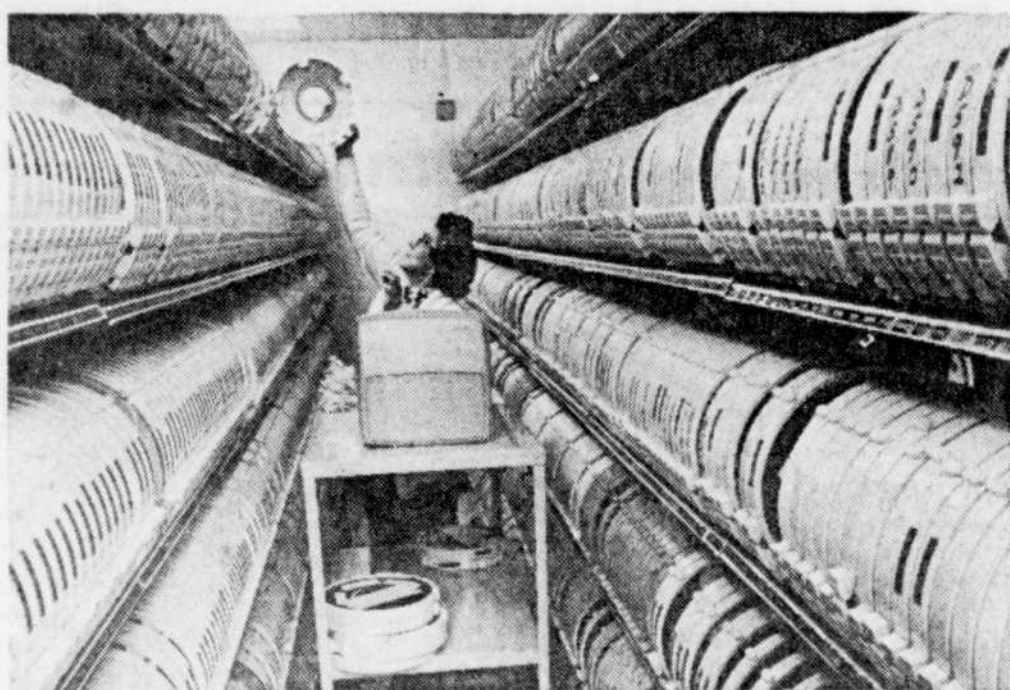
permis pour les fichiers nominatifs et de condamnation à l'amende pour les contrevenants.

Les citoyens voient également consacré leur droit de connaître les renseignements dont l'Etat dispose sur eux et les corriger au besoin. Ils doivent être avisés dans les cas d'enquête ou de collecte de renseignements les concernant.

Le projet de loi Bertrand conserve également le principe de la gratuité des services pour les citoyens hormis les frais directs inhérents à la reproduction ou transcription des informations demandées.

Le décret

Dans la pratique cependant, l'Etat s'est donné beaucoup de latitude. L'article 146 lui permet de décréter l'annulation unilatérale d'une décision de la commission quitte à voir ensuite ce décret soumis à discussion



Les gouvernements accumulent des banques de données sur les citoyens.

sur le parquet de l'Assemblée nationale.

Cette disposition, estime un commissaire interrogé par LE SOLEIL, laisse place à l'arbitraire dans le cadre de l'application de la loi, ce que les membres de la commission avaient de toute évidence voulu éviter.

Le gouvernement peut également par décret permettre la création d'un fichier confidentiel à l'usage exclusif d'une personne ou organisme chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois.

Par décret également, il peut fixer les termes d'une entente entre deux organismes gouvernementaux définissant les conditions de transférabilité des renseignements nominatifs après avoir "considéré" l'avis de la commission sur la question.

Cet ensemble de dispositions est l'équivalent de ce que l'on retrouve dans le projet similaire à Ottawa, un pouvoir discrétionnaire qui appartient cette fois au ministre responsable. C'est là l'un des principaux points en litige qui font que le projet fédéral traîne sur une tablette depuis deux ans.

Transférabilité

Les plus sévères jugent également que la transférabilité des renseignements nominatifs d'un organisme à un autre est devenue trop large dans le projet gouvernemental.

Les renseignements nominatifs d'un organisme n'ont pas à servir automatiquement les besoins d'un autre organisme qui n'a pas nécessairement les mêmes besoins.

Une fois une telle règle de transférabilité admise, le gouvernement aura fort à faire pour imposer au secteur privé des règles strictes sur l'utilisation des données nominatives que possèdent et s'échangent automatiquement les compagnies pour un usage souvent non conforme au droit à la vie privée.

Un silence de 30 ans

D'autre part, toutes les communications et décisions des organismes décisionnels de l'Etat, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor, sont soustraites de l'attention du public pendant une période de 30 ans, et non 20 ans comme le souhaitaient les membres de la Commission Paré.

Cela fait une singulière différence: de quatre termes complets d'un parti au pouvoir, on passe à six.

En pratique, cela fait que les décisions et principaux gestes politiques d'un personnage politique de la révolution tranquille (1960) comme le premier ministre, M. René Lévesque, ne seront accessibles pour le public qu'en 1990; si les termes proposés par la commission avaient été acceptés, le public pourrait depuis 1980 s'enquérir de ces informations.

La justice

Autre changement important: l'administration de la justice. Est soustraite de l'intérêt et du droit du public toute information détenue par un organisme lié de près ou de loin à l'administration de la justice.

"L'organisme public peut refuser...", disait le rapport de la Commission Paré.

Le projet de loi 65 dit maintenant que "l'organisme public doit refuser



Symposium international "Vivre" avec l'amiante

La semaine prochaine, dans la métropole, des experts d'une cinquantaine de pays tenteront de voir s'il est possible de "réhabiliter" l'amiante auprès du grand public et permettre ainsi à cette industrie de prendre un second souffle. Fortunat Marcoux, du bureau du SOLEIL à Thetford-Mines, explique les espoirs que soulève ce symposium.

La société peut-elle "vivre" avec l'amiante ou doit-elle s'en priver? Une trentaine d'experts tenteront de répondre à cette épineuse question, la semaine prochaine, à Montréal, où se tiendra un symposium mondial sur l'amiante. Sept cents participants venant de 50 pays



fortunat marcoux

et représentant les gouvernements, le milieu scientifique, le mouvement syndical, les producteurs et les manufacturiers se sont inscrits à ce colloque international.

Le dossier doit être étudié de fond. Evidemment, les discussions porteront surtout sur les effets nocifs de l'amiante sur la santé et les moyens de la neutraliser. Cependant, des sujets connexes ne seront pas négligés, tels les produits substitués qui pourraient être aussi dangereux et les législations gouvernementales de réglementation et de contrôle.

L'industrie québécoise de l'amiante attend beaucoup de ce symposium. Elle est en grande difficulté. Les fermetures temporaires et les mises à pied se multiplient. Ça dure depuis deux ans. La reprise ne se ferait pas sentir avant la fin de 1985. En 1981, la production canadienne, dont 83 pour 100 vient du Québec, n'a atteint que 72 pour 100 de la capacité des installations. A la fin de l'année, les inventaires se chiffraient à 200,000 tonnes métriques.

Ces difficultés sont attribuables à la récession économique, surtout à la faiblesse de l'industrie de la construction provoquée par les taux élevés d'intérêt. Qu'il suffise de mentionner que 70 pour 100 de la production d'amiante est transformée en produits fibrociments utilisés par l'industrie de la construction.

A qui la faute?

Les producteurs imputent une part de leurs difficultés au mouvement de boycottage de leurs produits dans les pays industrialisés à cause d'une publicité, "exagérée" selon eux, sur les effets nocifs de la fibre sur la santé.

On reconnaît que l'amiante est nuisible à la vie humaine et animale. C'était vrai il y a une vingtaine d'années alors que les moyens de contrôle de la poussière étaient pratiquement inexistantes, mais souligne-t-on, ça ne l'est plus aujourd'hui.

Aujourd'hui, les producteurs veulent éliminer cette psychose dont ils sont responsables. Pendant trop d'années, ils ne se sont pas préoccupés de la santé des travailleurs et de la population, se contentant d'empocher le plus de profits possible.

C'est au cours de la célèbre grève qui avait duré quatre mois et demi en 1949, que les travailleurs de l'amiante avaient réclamé, pour la première fois, l'élimination de la poussière. Il y avait tellement de poussière qu'un employé ne pouvait apercevoir son compagnon de travail à quelques pas de lui. Les mineurs mouraient les poumons pleins d'amiante (amianto-

se) et les compagnies refusaient de reconnaître leurs responsabilités. Le conflit ne régla pas grand-chose.

Le dossier a débouqué véritablement en 1975. Une étude commandée par la CSN et réalisée par le Dr Irving Selikoff et son groupe de chercheurs de l'école de médecine du mont Sinai, de l'université de New York, avait démontré, après l'analyse des radiographies de 995 mineurs, que 61 pour 100 des travailleurs qui avaient été exposés à la poussière d'amiante pendant plus de vingt ans, souffraient de troubles pulmonaires. Ce taux grimpa à 75 pour 100 chez les ouvriers comptant plus de quarante années de service. Le Dr Selikoff sera présent au symposium.

Premières victoires

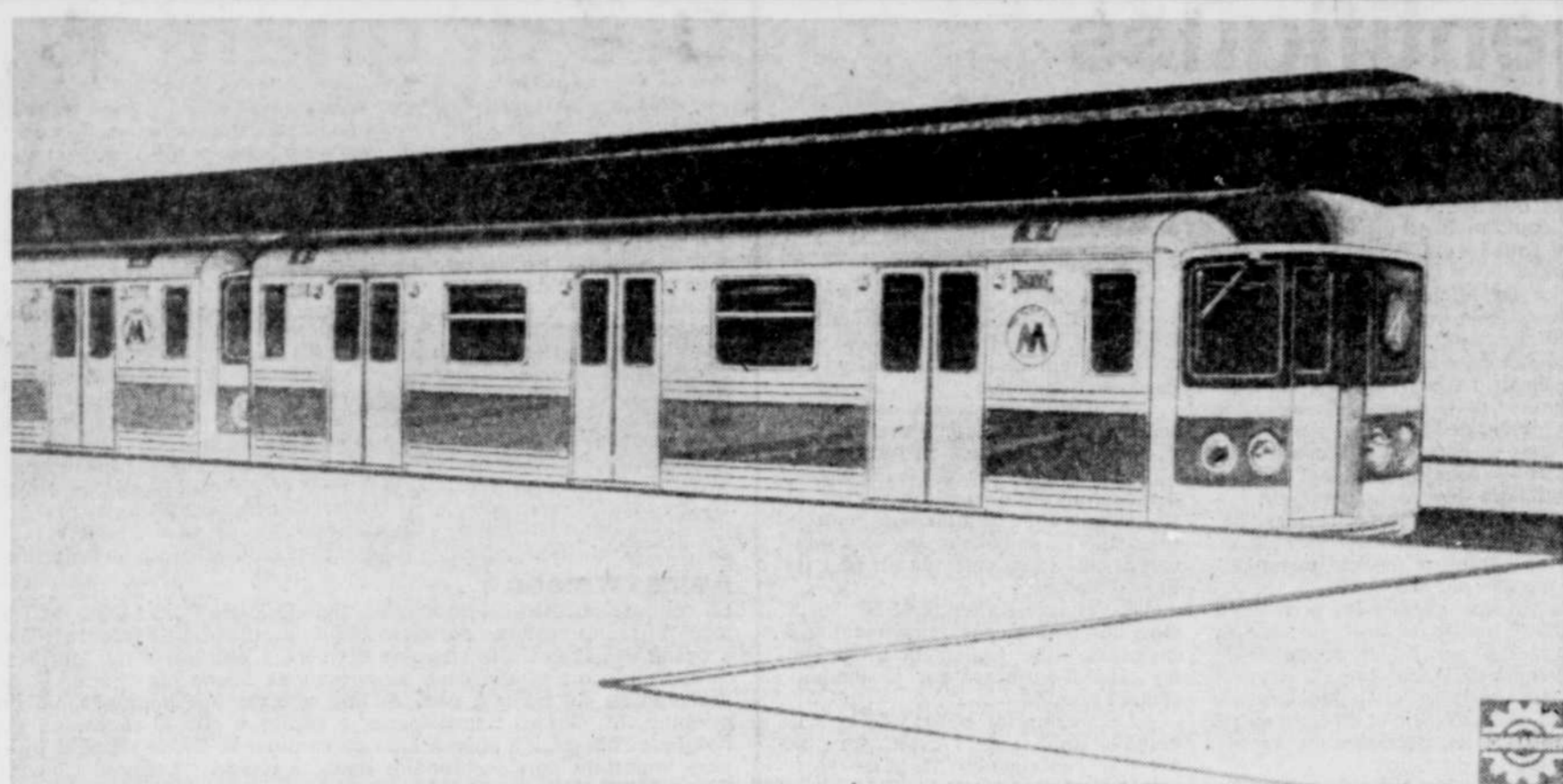
La poussière dans l'environnement du travail devint rapidement le cheval de bataille des 3,500 mineurs de la région de Thetford. Le conflit de travail dura sept mois et trois semaines. La lutte ne fut pas inutile. Le gouvernement québécois créa la loi 52 permettant à l'ouvrier amiantosé de sortir de la mine tout en continuant de toucher un salaire équivalent à 90 pour 100 de son revenu net jusqu'à l'âge de la retraite (65 ans).

Le gouvernement forma la commission d'enquête Beaudry sur la salubrité dans les mines d'amiante. Cette dernière recommanda, en octobre 1976, d'abaisser la norme d'empoussiérage dans les installations minières de cinq à deux fibres par centimètre cube d'air. A une audition publique, M. Marcel Dorais, alors président de Bell Ltée, devenu depuis président du conseil de direction de la Société Asbestos Ltée, avait prévenu les commissaires-enquêteurs qu'il fermerait la mine si la norme devait être réduite parce que l'atteinte de l'objectif serait techniquement irréalisable. Aujourd'hui, la norme de deux fibres par cc est en vigueur et la mine Bell est encore en activité.

Malgré diverses études associant l'amiante au cancer, en particulier chez le mineur fumeur, les compagnies ont attendu d'être contraintes par des législations pour en diminuer les risques au travail. Ce fut particulièrement le cas chez le producteur Société Asbestos Ltée. Cette attitude d'attente s'expliquait par le coût élevé des investissements requis pour améliorer la qualité de l'air ambiant.

Aujourd'hui, les producteurs reconnaissent que l'amiante représentait des dangers pour la santé autrefois, ce qu'ils ont toujours nié à l'époque. "Ce n'est plus le cas maintenant", affirment-ils. Ils ont peut-être raison mais en convaincre le consommateur représente tout un défi.

Malgré une crédibilité entachée par leur attitude dans le passé, les producteurs veulent redorer leur image et redonner à l'amiante ses titres de noblesse. Ils doivent réussir pour le plus grand bien de l'économie dans les régions de Thetford et d'Asbestos où huit mines (5,500 travailleurs) sont en exploitation. L'organisation de ce symposium est un pas dans cette direction.



La voiture NYCTA R-62 proposée pour le métro de New York
 Cette illustration obtenue en exclusivité par LE SOLEIL représente l'idée conceptuelle des futures voitures à être fabriquées par Bombardier Ltée, à La Pocatière. L'arrangement et la forme pourront être différents dans leur configuration finale. Le bleu sera la couleur dominante.

Bombardier a des chances à Calgary

CALGARY (PC) — Deux conseillers municipaux de Calgary estiment que Bombardier aura plus de chances d'obtenir les contrats de fourniture du parc de véhicules de transport en commun dans cette ville, après avoir obtenu la préférence pour la construction des 825 wagons du métro de New York.

Selon le conseiller Elaine Husband, qui avait réclamé que des appels d'offres soient lancés pour la fourniture de voitures de transport, le conseil municipal pourra maintenant difficilement refuser à Bombardier la chance de soumettre une offre.

"Cela prouve que j'avais raison, lorsque j'affirmais que Bombardier était capable de produire ces voitures," de dire Mme Husband, qui avait fait enquête auprès des manufacturiers canadiens, l'autre dernier.

Le conseil municipal de Calgary avait décidé, à cette époque, de ne pas accepter d'offre de Bombardier pour la fourniture de 33 wagons LRT. Il avait plutôt accepté un accord négocié secrètement avec ses fournisseurs habituels, Siemens and Duwag, deux sociétés ouest-allemandes.

Le conseil avait refusé de lancer des appels d'offre sous prétexte que les manufacturiers canadiens, y compris Bombardier, ne possédaient pas cinq ans d'expérience dans le domaine de l'équipement LRT.

Prochaines audiences à Québec le 2 juin

Québec-Téléphone se défend sur la productivité

par J.-Claude PAQUET

RIMOUSKI — Selon un tableau statistique que Québec-Téléphone a soumis en preuve à l'appui de sa requête en redressement tarifaire, il ressort que cette compagnie n'aurait pas le meilleur taux de productivité, ayant le plus grand nombre d'employés par 1,000 appareils, parmi les principales compagnies de téléphone du Canada.

Ces données ont conduit les régisseurs à poser des questions aux représentants de la compagnie sur la productivité, mais les réponses n'ont sans doute pas été satisfaisantes, puisque le président du banc a fait remarquer aux représentants de la compagnie que ce n'est pas aux régisseurs qu'il appartient d'étayer la preuve mais bien aux représentants de la compagnie. Aux questions que nous avons posées, dit-il, vous soulevez au-

jourd'hui des hypothèses, mais qui ne restent que des hypothèses au sujet de la productivité. De toute façon, a dit le président du banc, nous suspendons le témoignage sur cette question de productivité, et c'est à vous qu'il appartient de juger s'il convient de produire d'autres documents.

Il est d'ailleurs ressorti de la discussion qu'il y a un taux d'encadrement très élevé à Québec-Téléphone, avec plus de 400 cadres pour 1,700 employés, soit environ un cadre pour quatre employés. A ce sujet, le président Simard a demandé à la compagnie de produire un organigramme de l'entreprise suffisamment détaillé pour qu'on puisse y déterminer les lignes de responsabilité.

A l'appui de sa requête, l'entreprise a présenté plusieurs autres témoignages qui ont traité tour à tour de données économiques, financières, de main-d'œuvre, de coûts d'exploitation, etc.

A Québec

Devant l'abondance de documents et la longueur des témoignages, il est d'ailleurs vite apparu que les régisseurs ne pourraient terminer l'audition de la preuve à ces audiences de Rimouski et c'est pourquoi le président du banc a décidé que les audiences se termineraient à Rimouski vendredi midi, pour reprendre à Québec à compter du 2 juin.

Parmi d'autres arguments que l'entreprise invoque à l'appui de sa requête, on note une augmentation des taxes diverses de l'ordre de \$2 millions, une augmentation de 17,2 pour 100 des dépenses d'exploitation, la faible croissance de gains d'appareils et du service interurbain, un niveau d'inflation très élevé, et l'augmentation importante du loyer de l'argent.

Au chapitre des considérations

économiques, un tableau fait ressortir que parmi des biens de consommation courante comme les journaux, l'électricité, l'essence et le beurre, le service du téléphone est celui qui a le moins augmenté, même en tenant compte du redressement tarifaire.

L'entreprise a également déposé devant la régie la copie d'une lettre adressée à tous les employés de Québec-Téléphone en date du 14 mai dernier et leur annonçant qu'à compter du 23 mai, il y aura réduction des heures de travail de 2 heures 30 par

semaine pour les employés de métier, ceux de bureau et les techniciens, de même que les agents de maîtrise, les concierges et les préposés au ménage. La lettre précise que le salaire et les avantages sociaux afférents des employés visés seront révisés et établis en conséquence.

Quant aux employés cadres comme les contremaîtres, les surveillants, les téléphonistes en chef et les coordonnateurs non syndiqués, ils conservent le même nombre d'heures de travail, mais l'augmentation de

traitement et la révision des échelles de salaires ayant généralement lieu au début de juillet sont annulées.

La lettre explique en outre qu'en raison de la crise économique le budget de construction pour l'année 1982 a été réduit de plus de \$8 millions. Si toutes ces mesures devaient se révéler insuffisantes, précise la lettre, l'entreprise sera contrainte d'employer des mesures plus draconniennes, comme des mises à pied temporaires en plus grand nombre, voire même le licenciement d'employés permanents.

Symposium à Montréal Tout le dossier de l'amiante va être examiné

par Fortunat MARCOUX

THETFORD-MINES — Soixante-douze conférenciers et panelistes représentant les milieux scientifiques, médicaux, gouvernementaux, syndicaux et industriels de 14 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord participeront au symposium mondial de l'amiante qui se déroulera à Montréal, du 24 au 27 mai inclusivement.

Parmi ces personnes-ressources figurent les Drs Irving Selikoff, John Higginson et Philip Enterline, des Etats-Unis, Corbett et Alison McDonald, du Canada, Julian Peto et J.C. Wagner, du Royaume-Uni, les spécialistes René Trauhaut et Jean Bigon, de France, D. Schmaehl et S. Dobbertin, de l'Allemagne de l'Ouest et R. Lanting, des Pays-Bas. Elles et de nombreux autres chercheurs, épidémiologistes, toxicologues et médecins du travail dresseront le bilan médico-scientifique du dossier de l'amiante.

D'autres débattront les aspects socio-économiques inhérents aux controverses sur l'amiante. Parmi elles, on retrouvera M. Charles Levinson, de la Fédération internationale des syndicats de la chimie, Mme Ann M. Gorsuch, directrice de l'Agence de protection de l'environnement des Etats-Unis, M. William J. Simpson, président de la Commission de santé et de sécurité du Royaume-Uni, et le Dr William Hunter, responsable des questions de santé et de sécurité au travail à la Commission des communautés européennes.

Organisées par l'Institut de recherche et de développement sur l'amiante, sous les auspices des gouvernements du Canada et du Québec et de la Commission des communautés européennes, ces assises internationales attireront 700 par-

ticipants venant d'une cinquantaine de pays.

Les responsables espèrent que ce colloque favorisera une évaluation objective des aspects positifs et négatifs de l'amiante afin que la communauté mondiale, à la lumière des plus récentes données, soit mieux en mesure de déterminer les limites et possibilités de réconciliation des intérêts économiques et commerciaux avec les préoccupations d'ordre social, incluant la qualité de vie.

Tous les aspects

Aucun aspect du dossier de l'amiante ne sera délaissé. Les discussions porteront autant sur l'état de la recherche sur l'amiante que sur le développement technologique dans l'industrie, la santé et la sécurité des travailleurs et du public, l'usage sécuritaire des produits, la protection de l'environnement et l'impact socio-économique de la réglementation.

Afin de favoriser les échanges entre les tenants de différentes thèses, toutes les séances seront plénières. Il y aura sept séances de discussions d'une durée variant entre 30 et 80 minutes avec des panelistes. Les participants auront à répondre, particulièrement, à ces questions suivantes: Y a-t-il pour l'amiante un seuil praticable n'entraînant aucun effet? Les travailleurs sont-ils exposés à des risques excessifs? Devrions-nous remplacer l'amiante? Y a-t-il des risques de cancer pour la population en général reliés à l'exposition à l'amiante? Jusqu'à quel point les réglementations et législations concordent-elles avec les connaissances scientifiques actuelles? Que devraient être les législations et réglementations futures?

Après le symposium, les participants pourront visiter des mines d'amiante en exploitation dans les régions de Thetford et d'Asbestos.

Faut le dire si l'argent vient du Québec (Garon)

par Gilles PEPIN

LEVIS — Le député Jean Garon est mécontent de la façon dont les comptables-vérificateurs présentent les états financiers des municipalités de Lévis. La plupart de celles-ci ont recours à la même firme de comptables, qui, d'après lui, est loin de mettre en évidence les contributions du gouvernement provincial.

Devant le conseil des maires de la MRC (municipalité régionale de comté) Desjardins, M. Garon a clairement fait voir son mécontentement à ce sujet: "Quand une subvention provient du fédéral, c'est bien indiqué; quand la subvention vient du provincial, il semble qu'on essaie de camoufler".

M. Garon a voulu que tout le monde sache ce que le gouvernement du Québec donne aux municipalités de sa circonscription. Il a fait faire des recherches et a préparé des tableaux qui mentionnent tous les montants de taxes et de subventions donnés par ce gouvernement à chacune des huit municipalités de la circonscription provinciale de Lévis, en 1981.

Ces tableaux apprennent donc que, l'année dernière, ces huit municipalités du comté de Jean Garon ont bénéficié d'une somme de \$4,4 millions en taxes et subventions venant du gouvernement provincial; ce qui représentait 13,6 pour 100 du total des budgets municipaux.

Au-delà de cette moyenne, signalaient Bernières et Saint-Rémeulx, où la participation du gouvernement québécois a représenté respectivement 20 et 23,5 pour 100 du budget. Pour Saint-David, ce fut 17,3 pour 100; et ce fut 15,9 pour 100 pour Lauzon, 13,6 pour 100 pour Lévis, 11 pour 100 pour Saint-Nicolas, 10,8 pour 100 pour Charny, 8,1 pour 100 pour Saint-Romuald.

La principale partie des revenus provenant du gouvernement du Québec, est octroyée sous forme de compensations de taxes. C'est surtout cela que M. Garon dit ne pas toujours trouver sur les états financiers des municipalités. Ces compensations de taxes données en 1981 par le gouvernement provincial se sont chiffrées par \$2,338,958, a souligné le député.

On sait que, depuis l'application

de la loi 57, le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère des Affaires municipales, paye des taxes aux municipalités sur les immeubles lui appartenant et sur ceux appartenant aux réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation. De plus, a rappelé aussi M. Garon, Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec, par le biais des offices municipaux d'habitation, paye des taxes considérables aux municipalités. Il offre aussi divers services et finance le fonctionnement des MRC.

Le député Jean Garon a prévenu enfin qu'il serait dangereux de comparer des montants de subventions. "Certaines subventions sont payables sur plusieurs années et d'autres n'apparaissent pas parce qu'identifiées dans des budgets séparés, comme c'est le cas pour les offices municipaux d'habitation ou parce qu'elles font partie d'ententes intermunicipales comme dans le cas de l'usine de filtration de Charny et le transport en commun, où l'aide financière du gouvernement du Québec peut atteindre 75 pour 100 du déficit d'exploitation".

LOTTO-SELECT

Date: 19-05-82

NUMÉRO GAGNANT: 9609

Ventes: 114,570,50\$

Mises de 50¢ gagnantes Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	4	4515,90\$
dans n'importe quel ordre	89	376,30\$

A quelques milles de tout le monde

TOME

Les PRIX LA QUALITE

CENTRE JARDIN ST-JEAN

ARBRES

ERABLE ARGENTE 10 po. Rég. 18,50\$ SPECIAL 11,95\$ 14,95\$

POMMIETTER DECORATIF 2 ans - 5 po. Rég. 14,50\$ SPECIAL 10,50\$

PEUPLIER DE LOMBARDIE Rég. 9,50\$ SPECIAL 4,95\$

CONIFERES

CEDRE GLOBE 2 gal. (10 po.) 11,95\$ 8,95\$

GÉNÉVRIER 2 gal. 14,50\$ 9,90\$

PIN MUGRO (taille 20 po.) 22,50\$ 14\$

DIVERS

POMMIETTER 2 ans 13,75\$ 9,95\$

CORNICOULES ARGENTÉES 16 po. et plus 4,50\$ 3,75\$

HYDRANGE etc. pot 1 gal. Rég. 5,50\$ (5 pour 21,00\$)

4,50\$

HAIES (80 plants et plus)

COTONÉASTRE 15" x 18" Rég. 1,75\$ 1,15\$

CHEVREFEUILLE 2" x 3" 2,25\$ 1,60\$

FILIPHYSCARPE VERT 18" - 24" 2,10\$ 1,60\$

2" x 3" 2,25\$ 1,75\$

Service & Centre AGRONOMIQUE de Québec

SACHEZ EPARGNER ACHETEZ DU PRODUCTEUR

Tél.: 839-0326

JU NOUS TROUVER? 5 MILLES DES PONTS 1147 de l'ÉGLISE ou chemin BEAULIEU

Service professionnel Plantation - Ornementation - Entretien

Ouvert la semaine de 8h à 21h Le dimanche de 13h à 17h.

MAINTENANT OUVERT LE SAMEDI MATIN

SPECIAL DU SAMEDI MATIN jusqu'à midi

PAYEZ ET EMPORTEZ!

CHARPENTE DE CABANON 8' x 8' 129⁸⁵\$

8' x 8' - 8' x 10' - 8' x 12' - 8' x 14' - 10' x 10' - 10' x 12' - 10' x 14' - 8' x 8'

TOUT LE MATERIEL NECESSAIRE 325⁸⁴\$

pour la construction d'un cabanon de 8' x 8', incluant charpente (style grange).

BOIS POUR VOTRE CLOTURE

PRIX AU MORCEAU	PRIX AU PIED LINEAIRE
2 x 3 x 8' 0,79¢	1 x 4 0,08¢
2 x 4 x 8' 1,05¢	1 x 5 0,13¢
4 x 4 x 8' 2,94¢	1 x 6 0,16¢
4 x 4 x 8' CEDRE 4,48¢	1 x 7 0,20¢
4 x 4 x 8' BOIS TRAITE 4,80¢	1 x 6 BOIS TRAITE 0,30¢

NOUS COUPONS LE CONTRE-PLAQUE

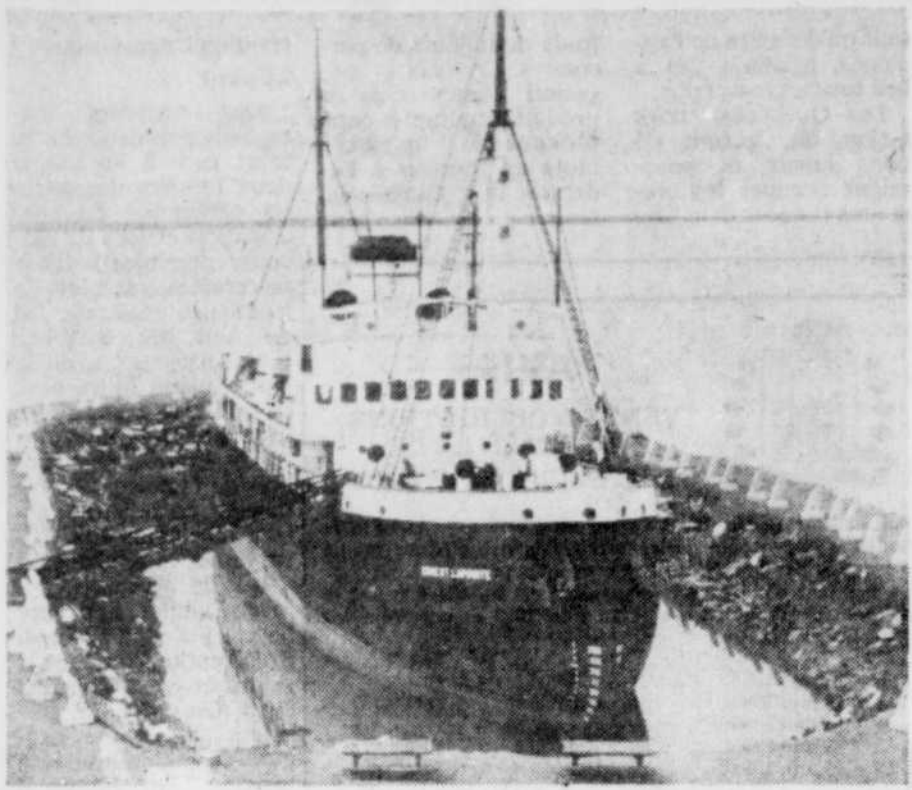
Heures d'ouverture: Lun - ven. 8h - 17h30, samedi 10h - 13h

Monsieur dismat

GARON BOIS ET MATERIAUX

2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy 653-7258 653-4966

RII-III



Le brise-glace Ernest-Lapointe a trouvé refuge à l'arrière du Musée maritime Bernier, de L'Islet-sur-Mer.

Souscription de \$165,000 pour le musée de L'Islet

par Réal LABERGE

Le musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer procédera aujourd'hui, au Yacht Club de Québec, à Sillery, au lancement d'une campagne provinciale de financement dont l'objectif a été fixé à \$165,000.

Lors de la manifestation tenue en présence du président d'honneur, l'honorable Jean-Pierre Côté, lieutenant-gouverneur du Québec, et de M. André Rousseau, président de la souscription, le président de l'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, le sénateur Léopold Langlois, fera part d'une entente importante impliquant le prestigieux bateau "J.E.-Bernier II", qui sera à quai.

Réaménagement du musée

La campagne de financement viendra s'inscrire dans le cadre d'un projet de réaménagement complet du musée maritime de L'Islet-sur-Mer, grâce à des subventions de \$1 million obtenues en vertu de l'entente Canada-Québec sur le développement touristique.

Cette aide gouvernementale fédérale et provinciale couvrent les frais de modifications architecturales, structurelles et mécaniques de l'ancien couvent de L'Islet-sur-Mer, dont l'association des marins s'est portée acquéreur en 1970, après y avoir aménagé le musée maritime Bernier, en 1968.

Quant aux souscriptions recueillies du secteur privé, à l'occasion de la campagne de financement, elles serviront à l'achat de matériel de base,

de mobilier pour l'accueil et les salles d'exposition temporaire et permanente, ainsi qu'à divers équipements visant à mettre davantage en valeur les collections du musée.

Le succès de la campagne de financement démontrera l'intérêt de la population à l'endroit du domaine maritime, de l'association des marins et du musée de L'Islet-sur-Mer.

L'association des marins

C'est en 1925 que l'association des marins de L'Islet a été formée, dans le but de veiller à l'entretien de la petite chapelle des marins de L'Islet-sur-Mer.

Bien que vouée aux destinées de cette petite chapelle, l'association a élargi ses horizons en 1966. On a recruté un plus grand nombre de membres du secteur maritime et on s'est donné pour mission de fonder un musée consacré à la conservation d'objets historiques ayant appartenu à l'illustre capitaine Joseph-Élzéar Bernier.

Ce marin de L'Islet méritait cet hommage, à titre de capitaine d'un navire dont les périlleux et aventureux voyages ont valu au Canada la prise de possession de nombreuses îles de l'Arctique. En 1974, on procédait officiellement à l'appellation de musée maritime Bernier.

Depuis, outre de précieuses collections maritimes et du voilier "J.E.-Bernier II", le musée de L'Islet-sur-Mer a hérité du brise-glace Ernest-Lapointe, de la garde côtière canadienne, dont le sauvetage et la restauration ont valu au musée le prix "Mérite" de l'Association des musées canadiens, en 1980.

Quant aux réaménagements du musée, les esquisses, plans et devis ont été commencés en 1980 et l'exécution des travaux a débuté en avril 1982.

Défilé "platte" du Carnaval

Le directeur artistique ne veut rien de "disgracieux"

par Guy DUBE

Le directeur artistique du Carnaval de Québec, M. Gaston Robert, a violemment réagi, hier, aux propos qu'a tenus la veille un ancien président du Carnaval, M. J.-Arthur Bédard.

M. Bédard avait affirmé, mercredi soir, devant les membres du comité d'études sur l'avenir du Carnaval de Québec, que Gaston Robert manque d'originalité et qu'il n'est pas qualifié pour préparer les défilés.

"C'est un conflit de personnalité entre lui et moi", a précisé M. Robert dans une réplique qu'il donnait au SOLEIL, hier.

Le directeur artistique indique qu'il n'a pas voulu glisser sur les thèmes "grosques et disgracieux" qu'exigeait M. Bédard, du temps où il était président en 1966. "Je ne voulais pas m'abaisser à faire des choses ridicules. C'était son sens du Carnaval", a lancé M. Robert, faisant allusion au fait que l'ex-président Bédard saurait les thèmes "de sexe" ou encore de politiciens caricaturés.

M. Robert soutient que le lendemain du défilé, l'année où M. Bédard a été président du Carnaval, il aurait reçu plus d'une centaine d'appels de gens qui ont critiqué ce qu'ils avaient vu sur les chars allégoriques la veille. "C'est la seule année où j'ai reçu des plaintes, mentionne-t-il, et M. Bédard est le seul qui m'ait critiqué parmi les 27 présidents que j'ai connus."

En ce qui a trait à la participation, en 1963, du caricaturiste Raoul Hunter, du SOLEIL, à la réalisation des chars allégoriques, Gaston Robert déclare que ça l'avait fâché "parce que Pierre Tremblay (le président) lui

avait fait faire des plans sans m'en parler".

M. Robert avait alors démissionné, M. Hunter s'était retiré du décor et, finalement, le même Gaston Robert a été réembauché.

Le directeur artistique du Carnaval reconnaît par contre qu'il manque de piquant dans les défilés et qu'ils se ressemblent d'année en année. Il attribue cet état de choses au



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le directeur artistique du Carnaval de Québec, Gaston Robert, photographié en 1981, au lancement du 500e char allégorique qu'il a conçu et réalisé pour le Carnaval, en 25 ans de carrière.

budget restreint alloué pour la conception et la réalisation des chars allégoriques.

L'an dernier, cite-t-il en exemple, les 17 chars allégoriques ont été vendus pour un montant total de \$135,000, alors qu'il en a coûté quelque \$175,000 pour les réaliser.

En plus de ne pas avoir assez d'argent, plaide-t-il, les quelque 250 têtes de clowns qui ont été détruites lors de l'effondrement du toit des ateliers du Carnaval, il y a neuf ans, n'ont jamais été remplacées, ce qui enlèverait au charme et à l'animation que les précédents carnivals ont connus.

Remerciements

Par ailleurs, dans un communiqué

remis à la presse, hier, le président du 29e Carnaval de Québec, M. Ben Desrosiers, tient à rappeler qu'il est ouvert aux suggestions de la population.

Il remercie les gens ou associations qui sont intervenus lors des audiences publiques de la CUQ sur l'avenir du Carnaval, tenues cette semaine.

"Nous voulons assurer la population de la grande attention et ouverture d'esprit que le Carnaval de Québec portera aux différentes recommandations et aux correctifs proposés", précise M. Desrosiers, qui adresse en outre ses remerciements au président du comité, M. Jean-Marie Cloutier, et à toute son équipe.

Les recommandations du comité d'études doivent être rendues publiques d'ici au 24 juin prochain.

Saint-Ferréol-Les-Neiges La centrale reste fermée au public

La centrale hydro-électrique des Sept-Chutes, à Saint-Ferréol-Les-Neiges, sera fermée au public encore cette année. C'est du moins ce que LE SOLEIL apprendrait récemment de sources officielles à la municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges.

On sait que, en octobre 1981, les membres

du conseil municipal de Saint-Ferréol-Les-Neiges se disaient intéressés à la réalisation du projet et se montraient même prêts à y participer. On craignait cependant que la conjoncture économique ne retarde les travaux nécessaires.

En effet, avant que cette centrale, située dans un site enchanteur, ne soit ouverte aux touristes, des aménagements extérieurs doivent être effectués pour que l'on soit en mesure de recevoir des groupes de visiteurs en toute sécurité.

L'environnement de la centrale hydro-électrique des Sept-Chutes se prêterait cependant

très bien à l'établissement d'un projet touristique, puisque le barrage et ses environs sont facilement accessibles par la route.

Advenant que le projet se réalise, l'emplacement ferait partie du circuit touristique pittoresque de la Côte-de-Beaupré, au même titre que la chute Montmorency, l'île d'Orléans, le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, les vieilles maisons de l'avenue Royale, le cap Tourmente, le Mont Sainte-Anne et les chutes Sainte-Anne. Tous ces endroits pourraient être visités par des touristes qui se rendent dans le comté de Charlevoix voisin.

Le fonds de défense, du maquillage (D. Vidal)

par Marcel COLLARD

Selon un porte-parole des conseillers, M. Denis Vidal, les citoyens de Val-Bélair doivent se méfier du "comité de fonds de défense juridique du maire Dubé" qui n'est qu'un maquillage épouvantable de son organisation politique pour les prochaines élections et dont font déjà partie quatre des sept administrateurs.

Le conseiller Vidal a déclaré qu'il s'agissait, de toute apparence, d'une propagande déguisée pour la réélection du maire Yvan Dubé, qui a fait part de son intention de briguer les suffrages, le 7 novembre. Il souhaite que les membres du comité, dont plusieurs sont membres de son organisation, aient l'honnêteté d'ouvrir les livres, à la suite des souscriptions populaires, pour bien démontrer que les fonds ne serviront pas à des fins électorales.

Comme son collègue, M. Claude Gendreau, M. Vidal n'a pas l'intention de souscrire au comité de défense, précisant que les conseillers avaient eux-

mêmes assumé leurs frais juridiques.

Pour MM. Gendreau et Vidal, le comité du fonds de défense juridique n'est qu'une façade du Parti des citoyens de Val-Bélair, dont M. Dubé est le chef. Ils signalent, par exemple, que le coprésident, M. Pierre Morissette, est l'organisateur en chef du parti de M. Dubé et qu'il a été le représentant des candidats aux élections partielles; qu'un administrateur, M. Jacques Bernier, est le président du parti; qu'un autre, M. Emmanuel Côté, est le vice-président et le candidat défait de M. Dubé à une élection partielle contre Mme Louise Bourget-Rossignol, actuellement conseillère et que M. Yves Richard, le trésorier du comité, candidat défait contre M. Vidal, aux élections de 1979, occupe le poste de secrétaire-trésorier du parti.

D'ailleurs, M. Gendreau ne serait pas surpris si quelques-uns des membres du comité de défense soient ou bien candidats ou bien organisateurs dans certains quartiers de la municipalité, lors des élections, formant l'équipe du maire Dubé.

Ne craignez plus la longue panne d'électricité!



Nous n'aimons pas voir nos amis dans le noir.

C'est pourquoi notre acheteur nous a rapporté de voyage une idée brillante!

Il s'agit d'un objet vraiment extraordinaire. Une combinaison de lampe fluorescente et de torche dans une unité compacte d'une longueur de 8". Entièrement transistorisée, avec 3 piles "C".

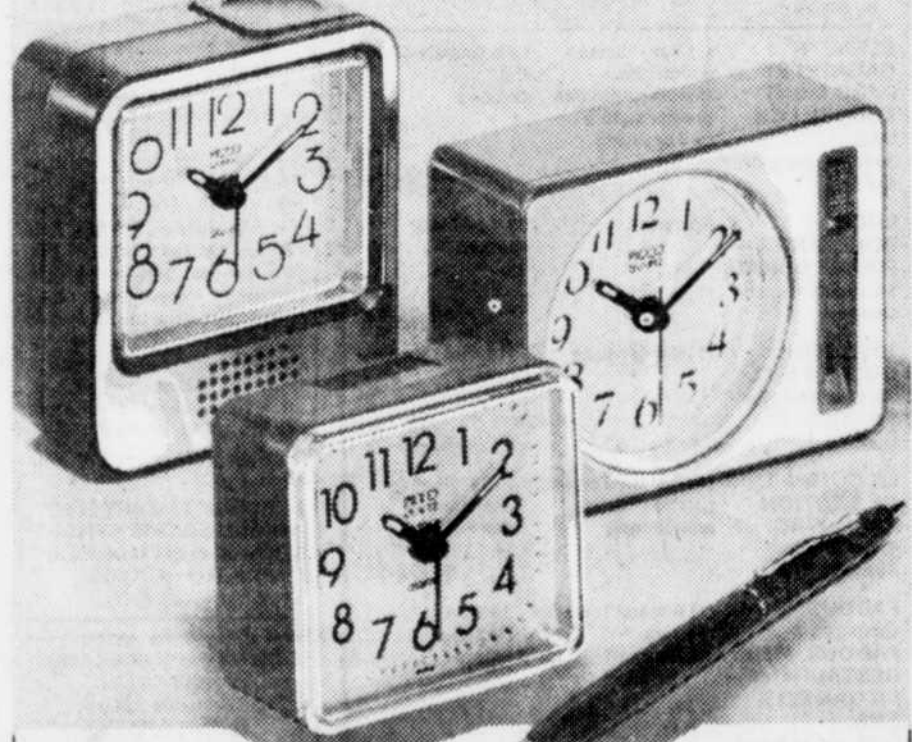
Pour la maison, le bureau, la voiture, le bateau ou le camping. Vraiment, personne ne peut s'en passer!

\$15.95 (piles incluses)

692-3822

BIRKS JOAILLIERS

Adoptez un membre de la famille Picco chez Birks!



Tout le monde le fait... parce qu'ils sont absolument extraordinaires ces réveils à quartz d'une précision et d'une fiabilité incontestables. Aiguilles et points des heures lumineux.

Les membres de notre famille Picco sont nombreux.

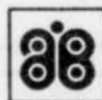
En voici trois:

En haut, à gauche: avec fascinante sonnerie ascendante de 4 niveaux. Boîtier noir avec cadran et façade dorés guillochés. 3" x 2 3/4" x 1 1/4". \$44.95 En haut, à droite: en pressant un bouton, une veilleuse illumine le cadran. Étui de voyage en vinyle. 2 1/4" x 3 3/8" x 1 3/8". \$64.95 Plus bas: mini-réveil avec boîtier brun et cadran doré. Étui de voyage en vinyle. 2 1/4" x 2 1/2" x 1 1/4". \$29.95

Avec piles, instructions et garantie Birks de 1 an.

692-3822

BIRKS JOAILLIERS



LE BLOUSON



Allure décontractée et jeune. Création Jeno de Paris. Peau de porc ou cuir. Huit coloris.

Seulement 295\$

ARMAND BOUDRIAS

PLACE QUÉBEC 524-5263 PLACE DONAVENTURE 875-2013 6818, RUE ST-HUBERT 273-2651 PROMENADES ST-BRUNO 653-9422

Ryan serait prêt à laisser le Labrador à Terre-Neuve

par J.-Jacques SAMSON

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a dit considérer, hier, que "pour favoriser l'ouverture de négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement du Québec devrait reconnaître explicitement la juridiction de Terre-Neuve sur le Labrador."

M. Ryan a ajouté que cette reconnaissance devrait être précédée de négociations politiques susceptibles de préciser à l'avantage des deux parties une définition de la frontière du Labrador qui épouse mieux la réalité géographique et économique que ne le fait le tracé retenu par le Conseil privé en 1927.

Il s'agit tout de même de la plus importante concession qu'un chef d'une formation politique québécoise ait été prêt à faire quant à la juridiction sur le Labrador.

M. Ryan a expliqué qu'en agissant ainsi, le gouvernement du Québec ne ferait que donner suite, à toutes fins utiles, aux conclusions auxquelles en était venue la Commission Dorion en 1971. "Il rouvrirait surtout la voie, selon M. Ryan, à des négociations ouvertes et réalistes en vue d'un règlement équitable des problèmes en suspens entre Terre-Neuve et le Québec."

Cette suggestion découle d'un certain nombre de considérations pour le PLQ:

— Le Parti libéral estime qu'une solution négociée est préférable pour le Québec à une solution judiciaire. La Cour suprême statuera à l'automne sur le dossier de Terre-Neuve et cette province a déjà eu gain de cause devant les tribunaux sur sa demande de réouverture du contrat de vente d'électricité de Churchill Falls.

— Le PLQ reconnaît que le gouvernement fédéral a compétence pour statuer en matière de commerce interprovincial et international et de transport ainsi qu'en matière de politique énergétique.

— Par contre, le PLQ considère qu'il est indésirable et improbable que le projet de loi fédéral C-108 qui a déjà franchi l'étape de la deuxième lecture, puisse permettre effectivement au gouvernement de Terre-Neuve de pouvoir vendre son énergie électrique aux États-Unis, sans la coopération du Québec.

— Le PLQ veut que les lignes de transport d'énergie électrique construites au Québec soient sous la responsabilité d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois.

Le chef libéral et la critique en matière d'énergie, le député Pierre Fortier, en sont donc venus à la conclusion que le Québec doit stratégiquement poser un tel geste qui à sa face première peut paraître une cession de droits mais qui à moyen terme permettrait de préserver la compétence exclusive du Québec sur son territoire et éviter que d'autres gouvernements décident unilatéralement de l'exploitation et du transport de cette électricité.

Virage en U

La déclaration des porte-parole libéraux hier, a étonné. Le 4 mars, le député Pierre Fortier avait demandé au ministre Duhaime pourquoi le Québec n'avait pas profité de l'occasion que lui offrait une compagnie (Rigolet) en demandant au Québec l'émission de permis d'exploitation et exercé ainsi, en les octroyant, sa juridiction sur le Labrador. Le député avait indiqué à un quotidien montréalais qu'il croyait qu'une bonne partie du Labrador, à tout le moins, appartient au Québec. M. Fortier s'est appliqué de plus hier à démontrer que le Québec était en position de force.

M. Ryan a expliqué de son côté hier que cette prise de position du PLQ avait été inspirée par une visite de M. Fortier à Terre-Neuve et des rencontres qu'il a alors eues. Des membres du gouvernement terre-neuvien lui ont indiqué qu'une définition plus précise de la juridiction politique sur le Labrador aiderait à trouver une solution au litige en cours et que les tribunaux sont appelés à trancher.

M. Fortier s'est d'abord dit d'avis que même en prenant pour acquis que les américains vont accepter de faire affaire avec Terre-Neuve directement si la Cour suprême donnait raison à Terre-Neuve, scénario très optimiste, le coût de construction des lignes et le délai de huit à 12 années requis pour construire les lignes multiplieront les difficultés pour Terre-Neuve. Cette

province aurait à financer notamment sur 10 ou 12 ans \$2.3 milliards. Il s'agit d'une fumisterie à ses yeux et le projet de loi C-108 ne peut viser effectivement à permettre à Terre-Neuve de traverser le territoire québécois sans son consentement.

Le député d'Outremont enfin est convaincu que Terre-Neuve n'a pas les moyens de "débrancher" le Québec, comme l'a maintes fois menacé en campagne électorale, le frondeur premier ministre Brian Peckford. Il s'agit de revenus de plus de \$100 millions annuellement, pour cette province. M. Fortier mise plutôt sur une collaboration de deux provinces dans le meilleur intérêt de chacune et soutient que le Québec doit éviter un jugement de la Cour suprême.

Les ténors péquistes n'ont pas raté l'occasion hier après-midi de crier haro sur ces Ponce Pilate qui sont prêts à céder toute la juridiction du Québec sur un territoire contenant des richesses insoupçonnées et qui à l'Assemblée nationale se laveront les mains de l'atteinte aux droits et privilèges du territoire québécois en refusant d'appuyer la motion de dénonciation du projet de loi fédéral C-108. C'est ce projet de loi qui permettra l'expropriation d'un corridor à travers le Québec pour le transport d'électricité vers les États-Unis, pour le compte de Terre-Neuve.

Jamais un chef politique québécois n'a cédé la juridiction du Québec sur le Labrador depuis 1927, ont-ils insisté tour à tour. La population l'a échappé belle en avril 1981 en laissant le chef de l'Opposition dans ces fonctions et le tenant éloigné du pouvoir, ont martelé le député Jacques Brassard, le ministre Michel Clair et autres.

Les libéraux de Beauce-Nord se prononceront bientôt sur le leadership de leur parti

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — D'ici le 12 juin, les militants libéraux de la circonscription de Beauce-Nord seront consultés afin de connaître leur opinion sur la question du leadership de Claude Ryan.

C'est ce qu'a révélé, hier, Me Richard Cliche, président de l'association libérale de Beauce-Nord, en affirmant lors d'une conférence de presse tenue au Salon du roi, à Sainte-Marie de Beauce, que "jusqu'à maintenant, les militants libéraux consultés sont pour un changement de leadership".

Selon Me Cliche, "il est impératif que la question du leadership de Claude Ryan soit vidée car cela nous nuit grandement dans notre campagne de recrutement".

Le 10 mai, l'association libérale de Beauce-Nord comptait seulement 360 membres et l'objectif



Selon M. Ryan, reconnaître la juridiction de Terre-Neuve sur le Labrador constitue une bonne base pour les négociations.

Chrétien refuse de relever le défi de Crosbie

OTTAWA (d'après PC, UPC) — Le ministre de la Justice M. Jean Chrétien a écarté du revers de la main hier le défi lancé par le conservateur de Saint-Jean-Ouest, M. John Crosbie qui a proposé de mettre son siège en jeu si ses accusations de mensonge à l'endroit du ministre s'avéraient erronées.

Aux Communes, d'autres députés de l'Opposition sont venus appuyer M. Crosbie se disant d'avis que le ministre Chrétien avait "volontairement induit la Chambre en erreur" mardi après-midi.

Le ministre avait alors soutenu "qu'aucune décision n'avait encore été prise" quant au renvoi par Ottawa en Cour suprême du litige avec Terre-Neuve quant à la propriété des ressources offshore.

Or, dès le lendemain matin le ministre Chrétien se rendait dans la capitale terre-neuvienne pour annoncer qu'Ottawa, créant un précédent dans l'histoire du pays, n'attendrait pas la décision du plus haut tribunal provincial sur la question et irait tout de suite de l'avant en Cour suprême.

"C'est une tempête dans un verre d'eau", a soutenu M. Chrétien dominant sa parole qu'en aucun temps il n'avait voulu induire la Chambre en erreur.

"La décision n'était pas finale", a lancé M. Chrétien pris à partie par M. Crosbie. Le ministre a par ailleurs précisé que c'est le mardi soir que la décision finale a été prise et que l'arrêt en conseil avait été signé dès le lendemain matin.

Tant du côté des conservateurs que des néo-démocrates on souhaitait hier que toute l'affaire soit portée devant un comité parlementaire chargé de tirer l'affaire au clair, mais la présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, après avoir entendu pendant plus de deux heures les avis contradictoires des députés sur la question a pris la question en délibéré.

Démission et deuil

Le sénateur Terre-Neuvien Eric Cook a démissionné du Parti libéral après avoir appris le geste d'Ottawa. M. Cook a déjà été à la tête de la Cour suprême de Terre-Neuve et il a qualifié de scandaleuse l'attitude de Trudeau et de Chrétien, qui ont jeté le discrédit, selon lui, sur la Cour suprême de Terre-Neuve aux yeux du public.

M. Cook a ajouté qu'il lui était désormais impossible de supporter le

gouvernement Trudeau et il s'en est pris à celui-ci pour ses piètres qualités d'homme d'Etat.

Par ailleurs, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, a demandé aux cinq députés libéraux fédéraux de Terre-Neuve de prendre publiquement position aujourd'hui et a demandé aux Partis conservateur et néo-démocrate de pouvoir s'adresser à leur caucus respectif.

Tout a fonctionné comme à l'accoutumée, hier à Saint-Jean, même si le premier ministre avait déclaré qu'il devait s'agir d'un jour de deuil pour les Terre-Neuviens.

M. Peckford avait décrété tard mercredi que jeudi serait jour férié, donc jour d'inactivité, après avoir appris qu'Ottawa avait décidé de demander à la Cour suprême d'établir si les champs pétroliers Hibernia appartenait au gouvernement provincial ou fédéral.

Jack Horner nommé à la direction du CN

OTTAWA (D'après PC) - Le premier ministre Trudeau a annoncé hier la nomination de M. Jack Horner, ancien ministre de son Cabinet de 1977 à 1979, à la présidence du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux.

M. Horner, dont la nomination entre en vigueur le 1er juin, remplace le général Jacques Dextraze, qui prend sa retraite.

La nomination de M. Horner, qui confirme la rumeur circulant depuis quelque temps dans les milieux fédéraux, a été mal accueillie par les porte-parole des partis d'opposition, soutenant qu'on avait là un exemple de plus du "patronage" que pratique le gouvernement libéral.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déclaré à la presse "qu'il est évident que la nomination de M. Horner était un cas flagrant de patronage".

"Je n'accepte pas ce système puisqu'on nomme quelqu'un à la direction du CN parce qu'il est libéral", a dit M. Broadbent.

LA SUPER-VENTE CROWN DIAMOND ... EN TOUTE CONFIANCE



- MONOCOUCHE CHINA WHITE LATEX SEMI-LUSTRE D'INTERIEUR, BLANC 01-100 PAS PLUS DE **17,88\$** LE 4 LITRES
- MONOCOUCHE CHINA WHITE LATEX MAT-SATINE D'INTERIEUR, BLANC 01-001 PAS PLUS DE **15,88\$** LE 4 LITRES
- PEINTURE SEMI-BRILLANTE À L'ALKYDE D'INTERIEUR, BLANC CROWN DIAMOND 01-309 PAS PLUS DE **17,88\$** LE 4 LITRES
- PEINTURE MATE AU LATEX ACRYLIQUE D'EXTERIEUR, BLANC CROWN DIAMOND 02-009 PAS PLUS DE **16,88\$** LE 4 LITRES
- ÉMAIL POUR PLANCHERS INTERIEUR ET EXTERIEUR, GRIS TUILE CROWN DIAMOND 02-230 PAS PLUS DE **16,88\$** LE 4 LITRES

* PRIX EN VIGUEUR POUR LE BLANC SEULEMENT. CES PEINTURES PEUVENT ÊTRE TEINTÉES MOYENNANT UN LÉGER SUPPLÉMENT.

Le Trident présente au Capitol
PIAF
sur scène ce soir — Rés.: 694-0806

LANGUES SECONDES... UNE GRANDE AUBAINE CHEZ BERLITZ CET ÉTÉ!
INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 1er JUILLET ET ÉCONOMISEZ 50\$ SUR LE COURS D'ÉTÉ BERLITZ.
Cet été, apprenez l'anglais, l'allemand, l'italien ou l'espagnol en seulement 4 ou 5 semaines de cours du jour ou du soir. Il vous en coûtera moins d'avoir la parole facile n'importe où!
BERLITZ
DEPUIS 1878
5, PLACE QUÉBEC, SUITE 193
529-6161
Montréal, Québec City, Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary, Vancouver et dans 22 pays à travers le monde.

FERNAND MORISSETTE INC. 4245, boul. Hamel Ancienne-Lorette, Qué. Tél.: 872-2874	RE-MAT INC. 1178, rue du Pont St-Lambert de Lévis, Qué. Tél.: 889-9521	CENTRE DE RENOVATION RAYMOND BOIES INC. 215, Lachance, Beauport Tél.: 827-4531	QUINC. CHOUINARD 1403, Provencher Cap-Rouge Tél.: 653-7446	QUINCAILLERIE QUÉBÉCOISE INC. 4625, 1re Avenue Charlesbourg, Qué. Tél.: 628-7522 - 628-7532	JACQUES & FRÈRES LTEE 1231, 13e Rue nord. Charny Tél.: 832-4613	H. DEFOY ET FILS INC. 52, Charles-Julien Pont-Rouge Tél.: 873-2539
QUINCAILLERIE CIMON INC. 2565, Maufils Québec, Qué. Tél.: 661-0851	QUINCAILLERIE RO-NA VILLENEUVE & FRÈRES ENR. 2300, av. Royale, Beauport Tél.: 663-9894	QUINCAILLERIE B.A. LTEE 11, Camiré St-David Tél.: 837-8713	QUINCAILLERIE GALLANT INC. 3240, boul. Neilson Ste-Foy Tél.: 659-4571	REMBOURRAGE ORLEANS INC. 5, Côte St-Grégoire Beauport Tél.: 663-3147	QUINCAILLERIE AUGER ENR. 530, 63e Rue est Charlesbourg, Qué. Tél.: 627-0105	QUINCAILLERIE ROY ENR. 166, St-Georges Lévis Tél.: 837-4738
MATERIAUX ROBICHAUD INC. 4250, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg Tél.: 626-1143	FERNAND MORISSETTE INC. 4008, boul. du Jardin Orsainville, Qué. Tél.: 628-0721	QUINCAILLERIE FAUCHER INC. 6490, boul. Ste-Anne L'Ange-Gardien Tél.: 822-0688	QUINCAILLERIE CLAUDE HUOT 205, rue St-Joseph St-Raymond Portneuf	QUINCAILLERIE GEORGES DAVY 1239, Commerciale St-Romuald Tél.: 839-9209		

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires •

705 AVIS DE DÉCÈS

BASTIEN, Gérard
BHÉRER, Adrien
BLAIS, Claire
BOUCHARD, Pierre
CHEVALIER, Louis
COTE, Antoinette
DEBLOIS, Arthur
DION, Bernard
DONALDSON, Joseph-P.
DUQUET, Rolande
FOURNIER, Clovis
GAGNON, Bernadette
LABERGE, Gérard
LACASSE, Corinne
LARUE, Louis-P.
LAVOIE, Gergette
MARQUIS, Mary
MCKEN, Elmire
OUELLET, Fernande
PRUNEAU, Irène
RAYMOND, Jeannette
THIBODEAU, Marguerite

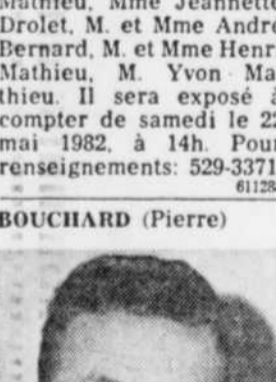
BASTIEN (Gérard) — A Chomedey, Laval, le 19 mai 1982, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Gérard Bastien, ingénieur civil, ex-grand chevalier du conseil Limoulois numéro 4494, époux de Jacqueline Chenier, père de Jacques (Brigitte Desrosiers), Guy (Carmen Bélanger), Suzanne (Jean-Marc Richard), grand-père de Sophie, Guyane, Frédéric, Jean-François, Marie-Josée. Il laisse également dans le deuil sa sœur Mme Lucienne Dagenais, ses beaux-frères Jacques Chenier, Roméo Brillon, Roger Dagenais. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h. Départ des salons Urgel Bourgie Ltée J.M.D. Cyr Enr. 3845 boul. St-Martin angle Cûrè Labelle pour l'église St-Maxime et de là au cimetière de l'est. 621983

BHÉRER (Adrien)



A Charlesbourg, le 20 mai 1982, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Adrien Bhérer, mécanicien à la papeterie Reed, époux de dame Jeanne d'Arc Mathieu. Les funérailles auront lieu lundi, le 24 mai 1982, à 11h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa à 10h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et sa belle-fille: Linda, Marc (Jocelyne Drolet) et Richard; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Milles Jeanne et Lili-Bhérer, M. et Mme Paul Bhérer, Mme Adrienne L'Italien, M. Ernest Lamy, M. et Mme Guy Bédard (Colette), M. Yvonne Bédard, M. et Mme Armand Samson, M. et Mme Paul Mathieu, M. et Mme Fernand Mathieu, M. et Mme Georges Mathieu, M. et Mme Roger Mathieu, Mme Jeannette Drolet, M. et Mme André Bernard, M. et Mme Henri Mathieu, M. Yvon Mathieu. Il sera exposé à compter de samedi le 22 mai 1982, à 14h. Pour renseignements: 529-3371. 611288

BOUCHARD (Pierre)



A Québec, le 16 mai 1982, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Pierre Bouchard, vétérinaire de la guerre 1939-1945, époux de dame Gabrielle Ouellet. Il demeurait au 2220 Bergemont, Québec. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 St-Vallier est Québec. Un service sera chanté samedi, le 22 mai, à 10h, en l'église St-Paul-Apôtre où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils M. Jean-Pierre Bouchard, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. Roger Bouchard, M. et Mme Roger Bouchard, M. et Mme Leligne Bouchard, M. et Mme Germaine Lacerde, Mme

Blanche Barbeau, M. et Mme Rosaire Bussières, M. et Mme René Ouellet, M. et Mme Paul Ouellet, M. et Mme Lucien Ouellet, M. et Mme Raymond Ouellet, Mme Thérèse Collin ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 612171

BLAIS (Claire Henry) — A l'hôpital Laval, le 19 mai 1982, à l'âge de 67 ans et 2 mois, est décédée Mme Claire Henry Blais, demeurant à St-Anselme. Outre son époux M. Gérard Blais, elle laisse dans le deuil ses dix enfants (leurs conjoints et vingt-un petits-enfants), Emilienne (Lucien Grégoire, Jacques et Daniel), Emile (Rachel Labonté, Martin, Richard, Sylvain, Patrice et Nicolas), Françoise (Lionel Fournier, Gaëtan, Linda et Isabelle), Normand (Francine Cantin et Jean-François), Pierrette (Jules Morin et Yannick), Marie (Gerry, Dave et Karine), Alphonse (Elizabeth Lemieux, Marco et Nancy), Roger (Martine Quirion et François), Jean-Paul (Lyne Bouffard et Frédéric), Michel (Irene Marceau, Caroline, Marilyne); ainsi que ses frères et sœurs, de nombreux parents et amis, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 15h en l'église de St-Anselme et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Yvon Breton 63 rue Ste-Anne St-Anselme 620857

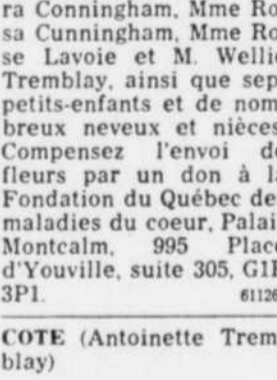
CHEVALIER (Louis)

Au Lac-Beauport, le 16 mai 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Louis Chevalier, époux de dame Germaine Cunningham. Il demeurait au 10, chemin de L'Orée, Lac-Beauport. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 St-Vallier est. Un service sera chanté, en l'absence du corps, samedi le 22 mai 1982 à 14h, en l'église Notre-Dame-des-Laurentides, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Irène, M. et Mme Théodore Boucher (Dorothy), M. et Mme Martial Alland (Michèle) et Jean-Yves; ses frères, sa sœur: Alphonse (Antoinette Lajoie), Alexis (Alphonse Ferland), Georges-Emile (Alice Marquis), Marie-Claire (Albert Chevalier); ses autres beaux-frères et belles-sœurs: Mme Marguerite Fortin, Mme Laura Cunningham, Mme Rosa Cunningham, Mme Rose Lavoie et M. Wellie Tremblay, ainsi que sept petits-enfants et de nombreux neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation du Québec des maladies du cœur, Palais Montcalm, 905 Place d'Youville, suite 305, G1R 3P1. 611286

COTE (Antoinette Tremblay)

A Ste-Foy, le 20 mai 1982, à l'âge de 28 ans, est décédée M. Bernard Dion, greffier, audientier, époux de dame Denyse Poitras. Il demeurait à Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 16h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 Rte de l'Eglise Ste-Foy à 1545 pour l'église St-Denis du Plateau et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa petite fille Sandra, ses parents M. et Mme Albertus Dion, ses beaux-parents M. et Mme André Poitras, son frère M. Jocelyn Dion, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jacques Poitras, M. Jocelyn Poitras, Mlle Chantal Poitras, ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles et tantes. Il sera exposé à compter de jeudi, le 20 mai, à 19h. Pour renseignements: 529-3371. 620855

DUQUET (Rolande Petitclerc)



A l'hôtel-Dieu de Québec, le 20 mai 1982, à l'âge de 52 ans, est décédée dame Rolande Petitclerc, épouse de M. Edgar Duquet. Elle demeurait au 268 1/2 rue Marie-Ducreux à l'Incarnation. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224, St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Malo et de là au crématorium. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, son gendre et sa belle-fille: M. et Mme Jacques Laberge (Louise), M. Jocelyn Duquet, M. et Mme Gaëtan Duquet (Suzanne Sanschagrin), M. Jacques Duquet; ses petits-enfants: Karine et Sylvain, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 620234

FURNIER (Clovis)

Au foyer du Lac Etchemin, le 18 mai 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Clovis Furnier, époux de dame Rose-Anna Turgeon. Il demeurait à St-Malachie. La dépouille mortelle est exposée au funérarium Morissette & Fils St-Malachie. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h30. Départ à 10h15 du funérarium Morissette & Fils, pour l'église de St-Malachie et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants M. Germain Furnier, M. et Mme Lionel Furnier (Raymonde Bisson), M. et Mme Léopold Fournier (Gisèle Harboure), M. et Mme Paul-Henri Fournier (Louise Labrecque), Mme veuve Eliane Fournier-Roussy, ainsi que ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et arrière-petits-enfants. 621959

GAGNON (Bernadette Côté)

A l'hôtel-Dieu de Lévis, le 20 mai 1982, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Bernadette Côté, épouse de feu M. Henri Gagnon. Elle demeurait au 12 Mgr Gosselin, (Appartements La Chanterelle), Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 24 mai à 11h. Départ du funérarium Yvon Blais & Fils Ltée. 239 St-Joseph Lauzon à 10h50, pour l'église St-Joseph-de-Lauzon et de là au cimetière Montmarie (section Lauzon). Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Gilles Gagnon (Georgette Bolduc), M. et Mme Yves Gagnon (Aline Guay), M. et Mme Paul-André Picard (Micheline Gagnon), M. et Mme Jacques Gagnon (Huguette Lejeune), M. et Mme Bertrand Tremblay (Lise Gagnon), M. et Mme Omer Laflamme (Henriette Gagnon), ses sœurs, M. et Mme Joseph Boudreau (Thérèse Côté), Sœur Rose-Aimée Côté s.s.a., M. et Mme Solyme Lacroix (Yvette Côté), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. Ouverture du salon à partir de samedi 14h. 620211

LABERGE (Gérard)

A St-Tite-des-Caps, le 19 mai 1982, à l'âge de 80 ans et 8 mois, est décédé M. Gérard Laberge, époux de l'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 10h. Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville à 10h40, pour l'église de l'Ange-Gardien, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa sœur et son beau-frère M. et Mme Paul Fecteau (Lucia), ainsi que plusieurs neveux, nièces. Pour renseignements: 663-9838. 621776

DÉPART DU FUNÉRIUM CARILLON

160 rue Carillon à 9h45 pour l'église Notre-Dame-de-Grâce et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses cousins et ses cousines: M. Roland Trépanier, Mme Thérèse Harbour, M. et Mme Gabriel L'Hérault (Irene Trépanier), Mlle Blanche Wiseman, M. et Mme Alphonse Latulippe (Jeanne Beaumont), Mme Marguerite Gosselin, Mme Adrienne Samson, M. Edmond Samson, M. Roger Samson. La direction des funérailles a été confiée à la Coop du pied de la Falaise 621981

DEBLOIS (Arthur)

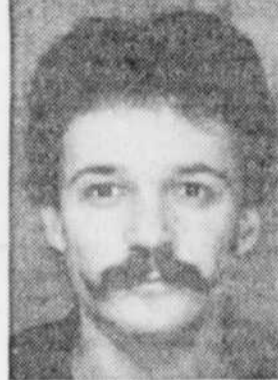


A Québec le 19 mai 1982, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Arthur DeBlois, chauffeur de taxi à l'emploi de 522-2001, époux de feu dame Maria Jobin. Il demeurait au Foyer St-Antoine. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai à 15h en l'église de St-Anselme et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Yvon Breton 63 rue Ste-Anne St-Anselme 620857

CHEVALIER (Louis)

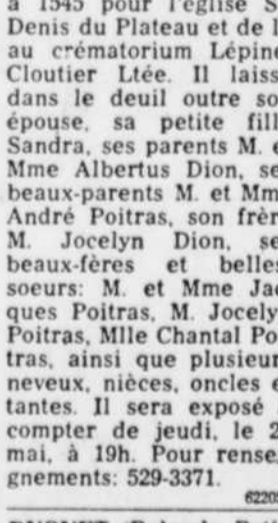
Au Lac-Beauport, le 16 mai 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Louis Chevalier, époux de dame Germaine Cunningham. Il demeurait au 10, chemin de L'Orée, Lac-Beauport. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 St-Vallier est. Un service sera chanté, en l'absence du corps, samedi le 22 mai 1982 à 14h, en l'église Notre-Dame-des-Laurentides, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Irène, M. et Mme Théodore Boucher (Dorothy), M. et Mme Martial Alland (Michèle) et Jean-Yves; ses frères, sa sœur: Alphonse (Antoinette Lajoie), Alexis (Alphonse Ferland), Georges-Emile (Alice Marquis), Marie-Claire (Albert Chevalier); ses autres beaux-frères et belles-sœurs: Mme Marguerite Fortin, Mme Laura Cunningham, Mme Rosa Cunningham, Mme Rose Lavoie et M. Wellie Tremblay, ainsi que sept petits-enfants et de nombreux neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation du Québec des maladies du cœur, Palais Montcalm, 905 Place d'Youville, suite 305, G1R 3P1. 611286

DION (Bernard)



A Ste-Foy, le 20 mai 1982, à l'âge de 28 ans, est décédée M. Bernard Dion, greffier, audientier, époux de dame Denyse Poitras. Il demeurait à Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 16h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 Rte de l'Eglise Ste-Foy à 1545 pour l'église St-Denis du Plateau et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa petite fille Sandra, ses parents M. et Mme Albertus Dion, ses beaux-parents M. et Mme André Poitras, son frère M. Jocelyn Dion, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jacques Poitras, M. Jocelyn Poitras, Mlle Chantal Poitras, ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles et tantes. Il sera exposé à compter de jeudi, le 20 mai, à 19h. Pour renseignements: 529-3371. 620855

DUQUET (Rolande Petitclerc)



A l'hôtel-Dieu de Québec, le 20 mai 1982, à l'âge de 52 ans, est décédée dame Rolande Petitclerc, épouse de M. Edgar Duquet. Elle demeurait au 268 1/2 rue Marie-Ducreux à l'Incarnation. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224, St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Malo et de là au crématorium. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, son gendre et sa belle-fille: M. et Mme Jacques Laberge (Louise), M. Jocelyn Duquet, M. et Mme Gaëtan Duquet (Suzanne Sanschagrin), M. Jacques Duquet; ses petits-enfants: Karine et Sylvain, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 620234

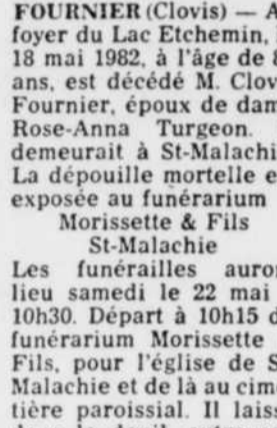
FURNIER (Clovis)

Au foyer du Lac Etchemin, le 18 mai 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Clovis Furnier, époux de dame Rose-Anna Turgeon. Il demeurait à St-Malachie. La dépouille mortelle est exposée au funérarium Morissette & Fils St-Malachie. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h30. Départ à 10h15 du funérarium Morissette & Fils, pour l'église de St-Malachie et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants M. Germain Furnier, M. et Mme Lionel Furnier (Raymonde Bisson), M. et Mme Léopold Fournier (Gisèle Harboure), M. et Mme Paul-Henri Fournier (Louise Labrecque), Mme veuve Eliane Fournier-Roussy, ainsi que ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et arrière-petits-enfants. 621959

LABERGE (Gérard)

A St-Tite-des-Caps, le 19 mai 1982, à l'âge de 80 ans et 8 mois, est décédé M. Gérard Laberge, époux de l'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 10h. Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville à 10h40, pour l'église de l'Ange-Gardien, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa sœur et son beau-frère M. et Mme Paul Fecteau (Lucia), ainsi que plusieurs neveux, nièces. Pour renseignements: 663-9838. 621776

LACASSE (Corinne St-Laurent)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 20 mai 1982, à l'âge de 62 ans, est décédée dame Corinne St-Laurent, épouse de feu M. Paul-Henri Lacasse. Elle demeurait sur la rue Bardy, paroisse St-Pascal-Maizerets. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 15h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 rue Bardy Angle Canardières à 14h50 pour l'église St-Pascal-Maizerets et de là au crématoire pour

LABERGE (Gérard)

A St-Tite-des-Caps, le 19 mai 1982, à l'âge de 80 ans et 8 mois, est décédé M. Gérard Laberge, époux de l'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 10h. Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville à 10h40, pour l'église de l'Ange-Gardien, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa sœur et son beau-frère M. et Mme Paul Fecteau (Lucia), ainsi que plusieurs neveux, nièces. Pour renseignements: 663-9838. 621776

LACASSE (Corinne St-Laurent)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 20 mai 1982, à l'âge de 62 ans, est décédée dame Corinne St-Laurent, épouse de feu M. Paul-Henri Lacasse. Elle demeurait sur la rue Bardy, paroisse St-Pascal-Maizerets. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 15h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 rue Bardy Angle Canardières à 14h50 pour l'église St-Pascal-Maizerets et de là au crématoire pour

MCKEN (Elmire Paradis)



A Québec, le 19 mai 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Elmire Paradis, épouse de feu Marcel Mc Ken. Elle demeurait autrefois dans la paroisse St-Rodrigue. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa Charlesbourg à 9h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Gilberte Gagné, M. et Mme Roméo Morin (Yvette), M. et Mme Lucien Morin (Violette), M. Marcel Mc Ken, M. et Mme Paul Mc Ken (Lise Théberge), M. et Mme Aurèle Mc Ken (Lisette Corbin), M. et

Mme Irénée St-Pierre

(Annette), M. et Mme Gérard Mc Ken (Thérèse Michaud); ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Laure Lavoie, Mme Augustine Madore, Mme Evelyn Paradis, Mme Antoinette Gendron, Mme Marie McKen; 35 petits-enfants, 14 arrière-petits-enfants. Pour renseignements: 529-3371. 619978

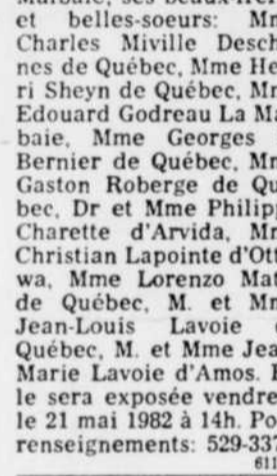
OUELLET (Fernande)

A l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup, le 11 mai 1982, est décédée Mlle Fernande Ouellet, fille de feu Joseph Ouellet, et Emilia Caron. Elle demeurait au 35 rue St-Cyrille, Rivière-du-Loup. Elle était la sœur de Thérèse Ouellet du même endroit. Ses funérailles ont eu lieu à Rivière-du-Loup, vendredi le 14 mai. 622336

PRUNEAU (Irene Gosselin)

A Québec, le 19 mai 1982, à l'âge de 67 ans, est décédée dame Irene Gosselin, épouse de feu Daniel Pruneau. Elle demeurait au 30 rue Hébert, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h. Départ de la Coop funéraire du Plateau 950 des Erables à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Québec et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et frère M. et Mme Paul-Emile Breton (Lumina), Mme Xavier Nadeau (Marie-Anne Leclerc), Mme Jean Davagne (Marie-Ange Leroy) de New-York, M. et Mme Robert Gosselin (Juliette Deslauriers), sa belle-sœur Mme Madeleine Gosselin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 621956

RAYMOND (Jeannette Lortie)



A Charlesbourg-Est le 19 mai 1982, à l'âge de 63 ans est décédée dame Jeannette Lortie, épouse de M. Roland Raymond. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai 1982, à 11h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa à 10h45 pour l'église St-Charles-Borromée et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Jacques (Nicole Fleury), Jocelyne (Claude Rancourt), Jean (Hélène Potvin), Denis (Danielle Bédard), Denise (Serge Boutin), Roland (Robert Dion); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Gérard Giroux (Laurence), M. et Mme Laurent Lortie, M. et Mme Paul-René Lortie, M. et Mme Emilien Tardif (Germaine), M. et Mme Maurice Langevin (Cécile), Dr et Mme Wellie Raymond. Pour renseignements: 529-3371. 611284

MARQUIS (Mary)



A l'hôpital Jeffery Hale, le 18 mai 1982, à l'âge de 91 ans, est décédée madame Mary Marquis de St-Patrice-de-Beaurivage, épouse en premières noces de feu M. Alfred Bédard, en deuxième noces de feu M. Louis Bilodeau, en troisième noces de feu M. Honoré Flamand. Les funérailles auront lieu samedi le 22 mai à 10h. Départ de la salle municipale à 9h45 sous la direction de la maison Nap. Lambert & Fils pour l'église de St-Patrice et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses garçons et belles-filles: Odilon Bédard (Cécile Couillard), Mme Alexandre Bédard, Annette Payette, Francis Bédard (Annie Bourgault), Edgar Bédard (Olivette Crépaud), Armand Bédard (Rachel Grenier); ses sœurs: Mme Clara Berthiaume, Mme Adèle Cameron; son frère: Arthur Marquis (Noëlla Nadeau), et sa belle-sœur: Mina Marquis, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants. 620257

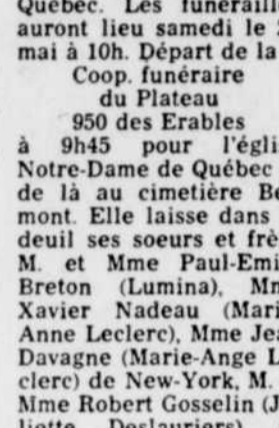
MCKEN (Elmire Paradis)

A Québec, le 19 mai 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Elmire Paradis, épouse de feu Marcel Mc Ken. Elle demeurait autrefois dans la paroisse St-Rodrigue. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 mai, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa Charlesbourg à 9h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Gilberte Gagné, M. et Mme Roméo Morin (Yvette), M. et Mme Lucien Morin (Violette), M. Marcel Mc Ken, M. et Mme Paul Mc Ken (Lise Théberge), M. et Mme Aurèle Mc Ken (Lisette Corbin), M. et

BRISEBOIS (Capt. J. Alfred)

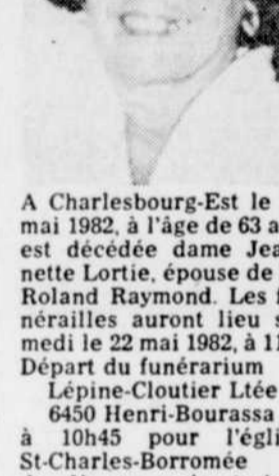
— Mme Alfred Brisebois, ses enfants et la famille Boucher expriment leur reconnaissance et leurs remerciements à tous ceux et celles qui leur ont manifesté leur sympathie et leur amitié lors du décès du capitaine J.-Alfred Brisebois, de l'Islet-sur-Mer, survenu le 15 avril dernier. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. 840322

GIROUX (Nelson)



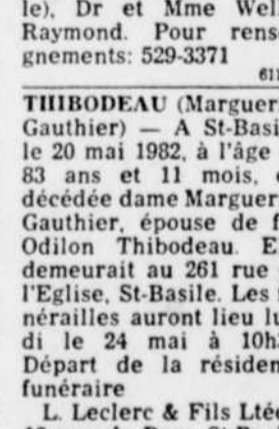
La famille Giroux et ses beaux-enfants Latulippe remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de condoléances lors du décès de M. Nelson Giroux, survenu le 27 avril 1982, soit par offrande de messes, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. 840634

SIMARD (Philippe)



Mme Graziella Simard et ses enfants: Robert Adam (Lise), Pierre (Lise Lavoie), Jean-Pierre Boutet (Jacqueline), Jacques (Cécile), Yves (Francine Friolet), Régis Savoie (Martine) remercient bien sincèrement tous les parents et amis pour leur avoir témoigné leur sympathie lors du décès de leur père Philippe Simard survenu le 9 avril 1982, soit par offrandes de messes, fleurs, bouquets spirituels, messages de condoléances, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 621934

BAILLARGEON (Ghislain)



Samedi le 22 mai 1982 à 19h30, en l'église de St-Anselme, sera célébrée la messe anniversaire de Ghislain Baillargeon. Parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour cette célébration. 621212

BEAUDOIN (Rhéaume)

Samedi le 22 mai 1982, à 19h30, en l'église de St-Philémon, sera célébrée la messe anniversaire de M. Rhéaume Beaudoin, fils de M. et Mme Alphonse Beaudoin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 840943

BROCHU (J.-Napoléon)

Samedi le 22 mai 1982, à 11h, en l'église de St-Henri de Lévis, sera célébrée une messe anniversaire pour M. J.-Napoléon Brochu. 840915

VERREAU (Robert)



Samedi le 22 mai 1982, à 15h, en l'église de St-Eugène, sera célébré le service anniversaire de Monsieur Donat Trépanier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 840359

VERREAUX (Marie-Rose Lacroix)

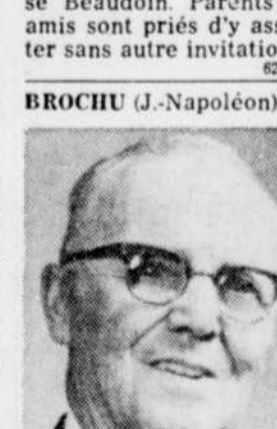
— Chère épouse, un an déjà depuis cette cruelle séparation, si tu savais comme tu nous manques. Ton souvenir restera toujours gravé dans nos cœurs, car une femme comme toi ça ne meurt pas. Tu es simplement absente. En la mémoire de cette femme au cœur d'or, nous convions parents et amis d'assister, sans autre invitation, au service anniversaire de dame Marie-Rose Verreau, le samedi 22 mai 1982, en l'église de St-Eugène, à 15h. De ton époux Antoine Verreau, et tes enfants. 840136

FORTIER (Gérard)



Samedi le 22 mai 1982, à 15h en l'église St-Ferréol-les-Neiges sera chanté le service anniversaire de M. Gérard Fortier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 619670

GAGNON (Anita)



Samedi le 22 mai, à 11 heures, en l'église de St-Ignace de Loyola de Giffard, sera chanté le service anniversaire de Anita Gagnon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 619463

LORS D'UN DÉCÈS, PARENTS ET AMIS MÉRITENT VOTRE GRATITUDE. PUBLIEZ VOS REMERCIEMENTS DANS LE SOLEIL.

647-3311 621781

REMERCIEMENTS À STE-CLAUDINE THÉVENOT



Remerciements à Ste-Claudine Thévenot pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.B. 840433

REMERCIEMENTS À ST-ESPÉRIT



Remerciements à St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.M.S. 610996

REMERCIEMENTS À ST-ESPÉRIT



Remerciements à St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.L.B. 621549

REMERCIEMENTS À ST-ESPÉRIT



Remerciements à St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.B.S. 621961

REMERCIEMENTS À ST-ESPÉRIT